LE FRANCO

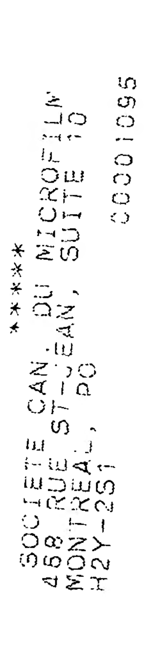
Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 22 n°2 Edmonton, le vendredi 15 janvier 1988 20 pages 0,50$

Les plaisirs d'une randonnée...

L'école française à Jean-Côté, une réalité

- *Page 3*



Étudiante de St-Paul au Centre Terry Fox

CLAUDETTE JULIEN

SAINT-PAUL- Gisèle Chamberland, étudiante à l'école régionale de St-Paul, a mérité une bourse de 100$ offerte par l'ACFA afin de participer au programme «Rencontres du Canada», parainné par le Centre Terry Fox d'Ottawa pour la jeunesse canadienne.



M. Adélard Poirier, président de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul a remis officiellement un chèque au montant de $100 à Gisèle Chamberland. Elle est accompagnée de ses parents Jean et Raymonde Chamberland.

Fondé en 1984 par le Conseil pour l'unité canadienne, le Centre Terry Fox offre un programme d'études canadiennes ayant comme thème central «les institutions canadiennes» et qui se subdivise à chaque session en thèmes secondaires (arts et cultures, science et technologie, études canadiennes, ressources naturelles et environnement, loi, économie).

Le programme «Rencontres du Canada» est subventionné en partie par le Conseil pour l'unité canadienne et par le gouvernement du Canada par l'entremise du programme «Hospitalité Canada» du secrétariat d'État. Chaque participant doit débourser 375$.

Gisèle est l'une des quatorze albertains qui prendront part à «Rencontres du Canada» pour l'année 1987-88. Nous lui souhaitons un agréabler séjour dans la capitale nationale.

• *Ouverture officielle*

Un Centre culturel à Tangent

FERNANDE OUELLET

TANGENT- C'est le 4 décembre dernier qu'avait lieu à Tangent, l'ouverture officielle du Centre culturel.

Madame Rolande Johnson, hôtesse de cette soirée, accueillait les invités d'honneur ainsi que les nombreuses personnes et amis venus féliciter la Société Francophone de son initiative.

M. Glen Cleeg, député de Dunvegan-Fairview avait coupé court à ses obligations à Edmonton pour arriver très tôt dans la soirée avec Madame Cleeg et à l'heure prévue couper le ruban rouge.

Après avoir rappelé les durs et modestes débuts de notre région, encouragé et félicité les membres de la Société pour leur travail et leur bénévolat, il remettait à Madame Johnson le drapeau albertain en souvenir de cette mémorable soirée. Deux magnifiques volumes «The Alberta Legislature: A celebration» arrivaient quelques jours plus tard et allaient garnir les étagères de la bilbiothèque qui se trouve au Centre culturel.

Le Rév. Père Louis-Paul Lachance o.m.i., procéda à la bénédiction du Centre après avoir adressé quelques bonnes paroles d'encouragement aux membres.

M. Denis Tardif, directeur général ainsi que M. Yvon Mahé, directeur du Bureau d'éducation présentèrent les félicitations du Président et de l'Exécutif de l'ACFA provinciale, geste très apprécié des francophones de Tangent.

Parmi l'assistance, on remarquait les personnes et invités suivants: le Rév. Père Forget de Falher, M. Lionel Rémillard de la firme LTR Consulting Group Ltd., M. Richard Welsh surintendant de la Commission scolaire de Spirit River no 47, Monsieur et Madame Roger Bugnet, représentant les commissaires de Spirit River,



Glen Cleeg



Denis Tardif



Rolande Johnson

Madame Thérèse Goodall de l'Alberta Vocational Centre et plusieurs autres...

Un vin et fromage clôturait la soirée qui se terminait assez tard dans la joie et la bonne humeur.

Lors de cette soirée, la présidente Madame Annie Laurin était absente, mais avait laissé un message dont voici quelques extraits:

«J'aimerais dire un gros merci à son Excellence Monseigneur Henri Légaré, qui nous a permis d'acquérir ce bâtiment pour une modeste somme. Des remerciements sincères vont à nos donateurs qui nous ont permis d'avoir à vous montrer ce soir un beau choix de livres:

- ACFA, régionale de Rivière-la-Paix, le gouvernement du Québec, les Chevaliers de Colomb de Grouard-McLellan et l'Alberta Culture and Recreation. Certains d'entre vous se souviendront du 13 novembre 1983, le Comité de parents venait d'être formé et nos finances ne balan«aient pas avec toute notre bonne volonté: et après avoir payé la location de la salle il ne restait que $4 en caisse. Un nouveau membre nous a fait un don de $15 et c'est avec $19 en caisse que nous n'avons pas hésité à commencer à fonctionner. Je tiens à remercier le secrétariat d'État à Edmonton pour son aide financière appréciable qu'il nous accorde depuis 1984 dans le dossier de l'éducation. Pour conclure, je me permettrai de présenter un message à M. Cleeg, ce soir: Si nous sommes convaincus que 2 municipalités dans le ID doivent offrir des services à la population, voir à son embellissement, sa culture, sa récréation et son administration, nous sommes aussi convaincus que des villages comme Tangent dans le ID 19 ne doivent pas mourir. Tous nos efforts iront dans ce sens: offrir des services à nos jeunes francophones et aussi aux moins jeunes.

franco-capsules

Une collaboration spéciale de J.Louis Fontaine

Un premier "45 tours" pour André Lanthier

André Lanthier, jeune chanteur populaire originaire du Nord de l'Ontario, vient d'enregistrer un premier "45 tours" de promotion afin de mieux faire connaître sa voix et sa musique dans le milieu de la chanson française. Maintenant domicilié à Ottawa, André compose les paroles et la musique de la plupart des chansons qu'il interprète. La gérance d'André Lanthier est assurée par Paul Tanguay, impressario bien connu d'artistes ontarois.

Franco-centre communautaire pour Halifax

Le secrétaire d'État du Canada, David Crombie, et le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, Thomas McInnis ont annoncé récemment que les deux paliers de gouvernement avaient convenu de financer la construction et l'équipement d'un centre scolaire et communautaire intégré devant desservir la communauté francophone de la région de Halifax-Darmouth. On prévoit que le centre évalué à 8,6 millions, qui desservira les 8 000 francophones de la région, ouvrira ses portes en septembre 1989. Le centre dispensera l'enseignement en français, de la maternelle jusqu'à la 12e année à une clientèle scolaire estimée à 600 étudiants.

A Vanier, un hôtel de la francophonie

Selon le journaliste Claude Lévesque du Droit d'Ottawa, l'expert-conseil Rhéal Leroux dans un étude réalisée pour la municipalité de Vanier,en banlieue d'Ottawa, il serait possible de rentabiliser un nouvel hôtel d'environ 225 chambres en face de l'île Cumming à Vanier. Ce nouvel hôtel, selon Leroux, devrait viser en priorité la clientèle des organismes francophones tels que l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) et autres.

Médaillé de l'administration publique

Ronald Duhamel, président depuis le mois d'avril de Presse-Ouest, la société éditrice du journal La Liberté du Manitoba, vient de recevoir récemment la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour l'administration publique au Manitoba. Ronald, né en 1938 à Saint-Boniface, où il réside toujours, a été sous-ministre de l'Éducation au Manitoba de 1982 à 1986 et il est actuellement professeur à l'Université du Manitoba.

Nouveau coordonnateur à l'Agriculture

Rodrigue Hurtubise a été nommé au poste de coordonnateur des services en français pour le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Rodrigue, qui est originaire de Bourget dans la circonscription de Prescott-Russell dans l'est ontarien, a reçu son baccalauréat en sciences agricoles du Collège agricole de l'Ontario (Université de Guelph) en 1981. Il a été agent d'information avec Agriculture Canada à la Station de recherche d'Ottawa pendant un an.Il a assumé les mêmes fonctions pendant trois ans à la Station de Frédéricton avant de joindre en 1985 le ministère ontarien des Services gouvernementaux comme agent de projets.

Salon du livre à Tangent: Un succès

ROLANDE JOHNSON

TANGENT- Pour permettre la diffusion du produit culturel au sein de la communauté de Tangent et des environs, la Société Francophone présentait du 3 au 5 décembre dernier, une exposition de livres, disques, cassettes, très appréciée du public.

Il y en avait pour tous les goûts, du roman au dictionnaire en passant par la bande dessinée, les posters et les derniers succès de la chanson québécoise et française.

L'inventaire provenant du Carrefour d'Edmonton et totalisant une somme de 10,000$ s'adressait à tous les groupes d'âge: de l'enfant de 3 ans à l'adolescent, l'adulte et les personnes de l'âge d'or.

Une très bonne participation de la population pendant les 4 jours, satisfaisait les attentes des organisateurs puisque des étudiants de l'école de Jean-Côté, des professeurs des écoles de Falher, Girouxville, Grande Prairie et aussi loin que Dawson Creek en Colombie-Britannique sont venus à Tangent y faire leurs achats. Les ventes au public ont aussi été excellentes. Chacun venait y chercher le cadeau de Noël idéal, original, différent.

À la fermeture, la Société Francophone pouvait avec raison qualifier l'exposition de succès. Une étroite collaboration avec M. Denis Desgagné, adjoint au développement communautaire à l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, qui s'est chargé des contacts avec le Carrefour d'Edmonton ainsi que du transport jusqu'à Tangent, a grandement facilité la planification de l'exposition.

Merci à M. Desgagné.

Lors de l'exposition de livres à Tangent, qui arrivait bien avec la période de l'achat des cadeaux de Noël, de nombreuses personnes en ont profité pour s'approvisionner de nourriture culturelle et acheter des cadeaux très originaux et intéressants. Ce n'est certainement pas le choix qui manquait.

• *Étude-Action*

L'école française à Jean-Côté devient réalité

Lors de réunions spéciales tenues les 5 et 6 janvier derniers, le Conseil des communications du district de St-Isidore no 5054 a entériné les sept principales recommandations découlant de l'étude effectuée et remise par la firme LTR Consulting Group de Bonnyville.

Par ce geste les commissaires mettent ainsi en marche le processus d'établissement d'une école de langue française pour le début de l'année scolaire en septembre 1988 qui desservira la région de Smoky/Peace River.

Le 7 décembre dernier, suite à la présentation de l'étude, les commissaires qui sont au nombre de trois, avaient voté une résolution permettant que le nombre de commissaires passe à cinq.

La résolution a reçu l'approbation de la ministre Nancy Betkowsky, ce qui veut dire que présentement les nominations sont ouvertes pour le poste de 2 commissaires et ce, jusqu'au 18 janvier. Advenant qu'il y ait plus de 2 candidats, l'élection aura lieu de 15 février prochain.

Dans sa recommandation concernant la disponibilité de locaux et l'emplacement de l'école, la firme LTR reconnaissait que le choix de l'école Jean Côté dans le village du même nom était un compromis et recommandait qu'initialement l'école de langue française soit située à cet endroit et accueille les étudiants éligibles de la maternelle à la 7e année inclusivement, toujours initialement.

On dit, initialement, afin de partir le projet et se donner amplement de temps pour planifier et décider d'une expansion éventuelle.

Les commissaires ont mandaté M. Lionel Rémillard, président de la firme LTR Consulting, pour mener les négociations avec les commissaires de la High Prairie School Division no 48 pour l'utilisation des locaux actuels de l'école Jean Côté. Cette démarche est fort importante, car sans ces locaux, le projet pourrait prendre une toute autre orientation.

Le Conseil scolaire de St-Isidore a aussi mandaté M. Philippe Lamoureux de la même firme (LTR) d'acquérir les services d'un surintendant à temps partiel et d'une directeur d'école par voie de prêt de services afin que ces deux personnes soient en postes dès le 1er mars prochain pour exécuter la mise en place de cette école pour la date fatidique prévue en septembre 1988.

Tout ce scénario est bien beau, mais, me direz-vous, les parents ont-ils un rôle à jouer dans la gestion de cette nouvelle école de langue française?

Dans son étude, la firme LTR Consulting Group a prévu cette situation et a recommandé que le Conseil scolaire de St-Isidore entame des discussions avec les juridictions scolaires de la région qui comptent des enfants, dont les parents répondent aux critères de la Charte, et avec des représentants de ces parents, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre une structure de gestion prévoyant la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion et de contrôle aux



Monique Maisonneuve, Evans Lavoie, Madeleine Fortin-Bergeron et Véronique Guimond-Lavoie examinent le rapport de la firme LTR

parents résidents.

Non contents d'entériner cette recommandation, les commissaires ont invité le Comité régional d'éducation francophone à nommer non pas deux, tel que recommandé, mais trois membres résidents de la communauté francophone pour participer à toutes les étapes de prises de décisions concernant cette école.

Le comité de gestion comprendra donc huit personnes: cinq commissaires et trois membres de la communauté francophone. Ces huit personnes participeront aux délibérations, aux prises de décisions, mais seuls les cinq commissaires auront droit de vote, donc auront le dernier mot dans cette gestion si importante pour les francophones, qui la réclament depuis très longtemps. Il est évident que le tout ne pourra aller plus loin que ne le permet présentement l'Acte scolaire de l'Alberta.

C'est donc avec la bénédiction du ministère de l'Éducation que le Conseil scolaire de St-Isidore s'est résolument mis à la tâche afin de doter la région de Smoky/Peace River, de sa première école de langue française répondant aux besoins spécifiques des parents francophones conscients de l'importance de l'éducation française et de l'importance pour leur progéniture de ce beau cadeau des pionniers: la langue et la culture françaises.

• *École française à Jean-Côté*

Le projet reçoit un appui important des parents de Jean-Côté

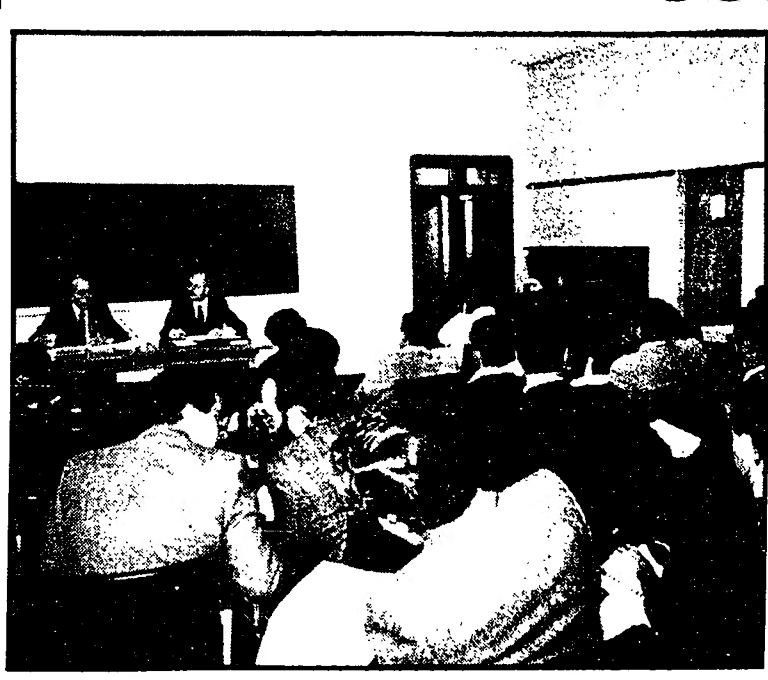
PIERRE BRAULT

JEAN-CÔTÉ- Lors de sa réunion du 7 décembre dernier, la Commission scolaire de High Prairie a indiqué à la communauté de Jean-Côté, son intention de fermer l'école du village du même nom en juin 1988, soit à la fin de la présente année scolaire.

Le Conseil consultatif de l'école Jean-Côté, dont la présidente est Madame Murielle Marceau a donc convoqué une réunion le 14 décembre pour discuter avec les parents de l'avenir de l'école.

Un représentant de chaque famille a été invité à voter pour l'une des deux propositions suivantes: 1) S'opposer à la proposition de fermeture de l'école; 2) Accepter la proposition de fermeture de l'école à condition qu'elle ouvre ses portes en septembre 1988 comme école de langue française pour la région de Smoky/Peace River.

Les représentants de parents qui n'ont pas assisté à la réunion, ont été contacté durant la semaine suivante et la compilation du vote a donné le résultat suivant: 5 ont appuyé la première proposition, soit de



À l'arrière plan nous apercevons Messieurs Philippe Lamoureux et Lionel Rémillard de la firme LTR Consulting Group Ltd expliquant aux autorités scolaires le résultat de leur étude.

s'opposer à la fermeture de l'école et 68 se sont prononçés pour la deuxième alternative.

Selon la secrétaire du Conseil consultatif, Madame Vivianne Laliberté, le fait que la grande majorité des parents préfèrent accueillir l'école de langue française à Jean-Côté, indique bien clairement qu'une telle école reçevrait l'appui de la communauté. Il est à noter que cela n'oblige pas les enfants de ces parents à fréquenter cette école.

Et elle ajoutait:«En plus, nous sommes confiants que l'établissement d'une école chez-nous, se ferait dans une ambiance de paix.»

Cet appui de la part des parents de Jean-Côté réjouira sûrement le Conseil scolaire de St-Isidore qui a décidé, lors de réunions spéciales au début de janvier, d'aller de l'avant avec ce projet d'école de langue française à Jean-Côté, dès septembre 1988.

Loin de nous l'idée de vouloir vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, mais il semble que les difficultés anticipées lors de la publication du rapport Blais à savoir le manque de consensus chez les francophones quant au choix de l'emplacement, s'aplanissent au fur et à mesure que le projet se concrétise.

Voilà une autre preuve que les francophones sont très matures et peuvent prendre leurs responsabilités face à une projet d'une telle importance et d'une telle envergure pour l'avenir de leur communauté.

La prochaine étape sera donc celle des élections pour les deux postes de commissaires, élections qui se tiendront le 15 février, soit le lendemain de la St-Valentin. Espérons que ce soit encore une histoire d'amour.

Evans Lavoie quitte son poste de secrétaire-trésorier

PIERRE BRAULT

SAINT-ISIDORE- L'établissement de l'école de langue française pour la région de Smoky/Peace River n'est pas sans créer quelques perturbations dans l'appareil scolaire.

La création de deux nouveaux postes de commissaires pour en porter le nombre à cinq pour le Conseil scolaire de St-Isidore, n'est pas sans intéresser, non plus, quelques personnes déjà impliquées dans le domaine scolaire.

Certains ont peut être été étonné, d'autres pas, lorsque M. Evans Lavoie a annoncé qu'il remettait sa démission comme secrétaire-trésorier.



Evans Lavoie

M. Lavoie quitte son poste après plusieurs années, mais ce n'est pas pour se retirer, loin de là. Il a posé ce geste afin de pouvoir briguer les suffrages lors des élections pour les deux postes de commissaires. Il veut continuer à servir ses concitoyens et sa région.

Suite à cette démission, les commissaires ont donc nommé Madame Ruth Doyon au poste de secrétaire-trésorière par intérim et présidente de l'élection du 15 février prochain.

Les candidatures pour le poste de secrétaire-trésorier sont présentement acceptées et il est à noter que la personne choisie sera aussi la secrétaire du directeur général dans l'organigramme de la nouvelle école de langue française.

Editorial

Par Guy Lacombe

1988: Que de travail!

Les Franco-Albertains ont bien du pain sur la planche pour l'année 1988. Si on se réfère au «Carnet de route des communautés franco-albertaines 1984-89», que le Conseil général de l'ACFA avait adopté en décembre 1983, on doit bien se rendre compte que s'il y a des progrès qui ont été réalisés dans un certain nombre de dossiers, dans certains autres, les progrès ont été fort modestes.

C'est au chapitre de l'éducation permanente que les objectifs ont été le mieux atteints.

Par ailleurs certains progrès ont été faits dans les dossiers de l'éducation française (mais si peu), du développement artistique, des services gouvernementaux, des communications, ainsi que dans les dossiers juridique et politique. Mais, il s'agit de progrès timides et parfois imperceptibles.

Nous disons cela sans faire de reproches à qui que ce soit. Si les progrès étaient à la mesure des efforts qui ont été faits, ils seraient énormes. Si les francophones de cette province jouissaient déjà des services essentiels, ou, pour tout dire, si le gouvernement provincial respectait la Constitution canadienne, il ne serait pas nécessaire d'investir tant de temps et tant d'énergie dans des dossiers comme ceux des écoles françaises, de l'usage du français à la Législature, des procès en français, etc.

Les services de base étant dès lors assurés, les Franco-Albertains pourraient plus facilement vivre «comme tout le monde» et mettre leurs efforts à améliorer leur qualité de vie française.

Mais, les choses étant ce qu'elles sont, il faudra, en 1988, continuer à travailler très fort sur les dossiers politique et scolaire. La nouvelle Loi scolaire, en particulier, exigera sûrement de nombreuses interventions et une vigilance à toute épreuve. Et il y a le lobbying (pourtant indispensable) qui ne fait pas encore partie des habitudes de vie franco-albertaine.

En même temps toutefois, il faut souhaiter voir débloquer certains autres dossiers qui, à notre avis, avancent à pas de tortue. C'est le cas notamment du dossier du développement économique dont on ne cesse de dire qu'il est fondamental et dans lequel, pourtant, peu de progrès a pu être noté.

Il en est de même du dossier des «paroisses». Les évêques ont été alertés. Mais à quand les démarches concrètes de sensibilisation des conseils paroissiaux ou des communautés paroissiales? Les paroisses ont-elles vraiment besoin d'attendre que l'ACFA les montre du doigt pour se rendre compte qu'elles sont en train de perdre leur identité et que les francophones, en bien des endroits, sont traités chez eux comme de purs étrangers?

Qu'en est-il du dossier très important des soins de santé? N'est-ce pas un besoin fondamental que d'avoir accès à des soins dans sa propre langue quand on en a besoin, voire même de mourir en français?

Tout cela fait bien du travail. Et c'est dur à porter surtout quand on sait que la plus grosse partie retombe sur le dos des bénévoles. Mais, si nous sommes toujours là, aujourd'hui, c'est que d'autres ont fait ce travail avant nous. Et nous savons que d'autres se préparent à prendre la relève, le moment venu.

Et puis, de toute façon, on n'a pas le choix. Comme le disait naguère le sénateur franco-ontarien Gustave Lacasse: «Une race est perdue quand elle ne dépend que de la platonique bienveillance des autres pour survivre». Il ne faut pas que ce soit notre cas!

G.L.

Lettres ouvertes

Veuillez bien prendre note de ce qui suit. Pour considérer un article ou une lettre ouverte à publier dans le journal, il faut absolument que nous connaissions son auteur, son adresse et son numéro de téléphone. Nous acceptons toutefois de publier toute lettre, dont nous connaissons l'identité de l'auteur, en utilisant un pseudonyme, (ex.: catholique concerné). Donc pour éviter toute déception, veuillez s.v.p. vous en tenir à cette procédure.

La direction

L'Honnorable Monsieur Les Young,
Leader de la Chambre
Législature Albertaine.

Monsieur le Ministre,

Je fus heureux et fier d'être invité par les jeunes de Francophonie Jeunesse de l'Alberta (FJA), pour être le maître de cérémonie pour la rencontre (démonstration) qui eut lieu sur les marches de l'Assemblée Législative de l'Alberta, mardi le premier décembre courant. Je crois que ce geste, de la part des jeunes franco-albertains, à mon égard, démontre très bien qu'il y a SOLIDARITÉ pour notre cause qui va au-delà des affiliations politiques, ou du statut civil des gens.

Je crois que vous me connaissez assez bien et que vous êtes au courant de mes antécédents politiques ou autres, pour juger de la sincérité de mes actes. Vous savez que je n'ai jamais eu peur de m'affirmer en public lorsque je croyais de mon devoir de le faire.

Cette démonstration démocratique nous fut une occasion opportune pour réclamer nos droits constitutionels enchâssés dans la Constitution canadienne. Ces documents primordiaux, légaux et historiques furent paraphés par deux de nos chefs d'état albertain, i.e. par messieurs Lougheed et Getty, approuvant donc d'une façon inconditionelle les termes et conditions de la dite Constitution rapatriée et amendée.

Je viens donc pour vous demander de bien vouloir vous servir de votre puissant prestige de politicien chevronné, auprès de vos collègues et des autres membres de la Législature albertaine, qui je crois s'en remettent souvent à vos sages jugements, pour voir à accorder aux franco-albertains **seulement leurs droits,** en ce qui a trait à l'usage du Français dans la Législature albertaine.

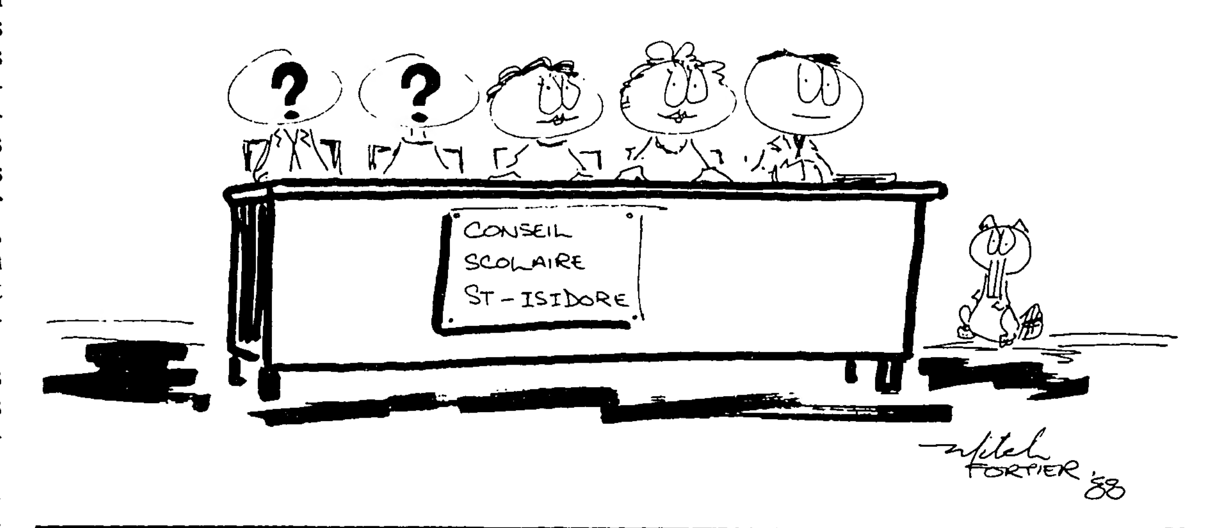
Si vous consentez à faire cet acte de courage, là nous pourrons, à l'unisson chanter en

(Suite à la page 5...)

Une opinion, une appréciation...

Vous voulez émettre une opinion sur un sujet qui vous tient à coeur ou faire part aux lecteurs de votre appréciation de l'hebdo Le Franco, la rubrique «Lettres ouvertes» vous en donne l'occasion. Veuillez adresser vos lettres à: Lettres ouvertes, Le Franco, 10008, 109e rue, Edmonton (Alberta) T5J 1M4. L'heure de tombée est le jeudi 16h30.

Deux commissaires de plus à la table du Conseil scolaire de St-Isidore, mais qui y siégera?





Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Éditorialiste: Guy Lacombe

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Graphiste: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$

Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

• Perspectives agricoles

Hausse de la demande en huiles comestibles

OTTAWA-La production mondiale d'oléagineux connaîtra sans doute une hausse d'environ 3% en 1987-88, selon les économistes d'Agriculture Canada.

Pour le reste de la présente campagne, on s'attend à un accroissement de la demande mondiale en huiles comestibles et en tourteaux riches en protéines. Dans plusieurs pays, l'augmentation de l'élevage se traduit par une consommation accrue de tourteaux.

Par ailleurs, des approvisionnements mondiaux limités de soja et une demande à la hausse pourraient bien signifier des prix plus élevés pour les tourteaux d'ici au début du printemps de 1988.

On n'entrevoit pas de changement important au chapitre de la production mondiale d'oléagineux en 1988-89; toutefois, comme les stocks de tourteaux riches en protéines seront moins abondants que ceux d'huiles comestibles, les prix des tourteaux pourraient bien connaître une hausse supérieure à celle des cours des huiles.

Essor du marché du canola

En 1987-88, l'utilisation intérieure de canola pourrait bien, une fois de plus, dépasser la production en raison des bas prix et de l'excellente qualité de la récolte. Cette situation viendrait réduire les stocks destinés à l'exportation en 1988-89 et, s'il en est ainsi, on assisterait à une nouvelle baisse des stock de report.

L'essor du marché de l'huile de canola se poursuivra probablement aux États-Unis en 1987-88 et en 1988-89, car ce produit y recueille de plus en plus la faveur des consommateurs.

En 1988, les surfaces ensemencées en canola ne s'écarteront sans doute pas beaucoup des niveaux élevés des quelques dernières années et les prix de cet oléagineux devraient être relativement élevés au moment des semis.

En 1988-89, les exportations de semences de canola pourraient bien progresser, car ce type de colza est de plus en plus apprécié sur les marchés mondiaux. Il se peut que l'utilisation totale du canola canadien en 1988-89 s'accroisse, ce qui en abaissera les approvisionnements à des niveaux très faibles. Les prix de cet oléagineux pourraient grimper après avoir été faibles en 1987-88.

À cause de l'amenuisement des stocks, on s'attend à une autre hausse des prix du lin pour 1987-88. Cela pourrait inciter les producteurs à en semer davantage en 1988. Toutefois, les stocks en 1988-89 seront sans doute inférieurs aux niveaux élevés des quelques dernières années, car les stocks de début de campagne seront moins abondants. Les prix du lin pourraient progresser en 1988-89 dans le sillage des prix généralement plus élevés que l'on prévoit pour les oléagineux et leurs produits.

Au printemps de 1988, les superficies consacrées au soja pourraient s'accroître au Canada, car on s'attend à ce que les prix du soja canadien augmentent comme les prix mondiaux en 1988-89.

Lettre...

(Suite de la page 4...)

Français ou en Anglais notre cher hymne national, en comprenant la signification et mettant en pratique toute la portée des paroles - O Canada **we stand on guard** for thee -- ou -- Protègera nos foyers et **nos droits.**

Les francophones canadiens, albertains et tous les gens bien pensant, d'un océan à l'autre de notre pays s'attendent à un geste imminent, formel et significatif de votre part sur ce sujet crucial.

Nous comptons sur vous pour relever ce défi.

Espérant que vous recevrez favorablement ma demande, veuillez agréer mes respectueuses salutations.

Jules Van Brabant
St-Paul, Alberta

Les p'tites vites...

En ce début de nouvelle année, vous avez sûrement pris de bonnes résolutions, comme le veut la tradition. Vous avez probablement fait une rétrospective de la dernière année. Espérons que l'année 1987 a été positive et que vous en êtes sorti plus confiant que jamais en l'avenir.

Janvier a été officiellement déclaré le mois de la maladie d'alzheimer au Canada. C'est une autre terrible maladie qui fait des ravages non seulement au Canada mais partout dans le monde. Il en coûte des millions de dollars pour la recherche sur toutes ces maladies. Soyons généreux.

Il fait bon lire des éditoriaux comme celui qui a été écrit dans le journal The MIRROR de High Prairie dans son édition du 25 novembre dernier. L'éditeur y déclare qu'il faut louer les efforts des Franco-Albertains dans leur lutte pour leur droit à l'éducation dans leur langue, le français. Et il ajoute que ces efforts doivent être supportés par tous les VRAIS Canadiens. À lire les éditoriaux depuis près d'un an dans les journaux anglophones de l'Alberta, il ne fait aucun doute que la presse approuve et encourage les francophones à continuer.

L'Association de Neurofibromatose de l'Alberta tiendra sa première assemblée le jeudi 21 janvier prochain à 19h30 au Centre for Education situé au One Kingsway à Edmonton. Pour de plus amples détails, composez le 475-3561.

Dans notre édition du 18 décembre dernier, Sanxy Communications vous présentait un nouvel outil de référence d'activités communautaires francophones appelé «Le Calendrier des Événements Francophones». Ce calendrier semestriel est une initiative de M. Éric Batalla, représentant de cette firme spécialisée en relations publiques, publicité, production audio et vidéo, à Edmonton.

Chinook Theatre nous annonce qu'il accepte les formulaires d'inscription pour FRINGE DAZE l'été prochain. Cet événement d'envergure internationale se tiendra du 13 au 21 août dans le secteur du Old Strathcona. Souhaitons que de nombreuses troupes francophones de la province et des autres provinces participeront à cette importante activité artistique. Soulignons aussi qu'il y a d'autres Fringe Festival à Vancouver, Victoria et Winnipeg.

Vous connaissez Pro Caddy International Inc.? C'est la raison sociale d'une nouvelle compagnie mise sur pied par Vic Noël et Jean Amyotte, tous deux originaires de St-Paul. Cette entreprise se spécialise dans la fabrication d'un gadget pour les golfeurs qui s'accroche au sac de golf. Il comprend un distributeur de balles, des indicateurs de balles, un outil à replacer la pelouse, un support à crayons, cartes de pointage et serviette, un aiguisoir à crayons et autres accessoires utiles aux golfeurs. Il semble que ce soit un article très recherché pour faire un cadeau et que nos deux entrepreneurs arrivent tout juste à fournir à la demande. Ils en sont à leur deuxième production de 20,000 unités et signalent que pour la fête des Pères ils en ont vendus plus de 3,000 à Edmonton seulement.

Signalons aussi le succès que remporte aussi actuellement un autre jeune entrepreneur du nom de Daniel Caouette, président de la firme Omara Systems Inc. d'Edmonton, qui se spécialise dans la fabrication d'un appareil pour contrôler la chaleur dans les usines pétrochimiques et les raffineries. Ce jeune ingénieur soutient qu'un complexe majeur de traitement des sables bitumineux pourrait employer jusqu'à 6,000 appareils de ce genre et que le marché est à l'échelle mondiale.

• *Conférence-causerie*

Le Dr Lionel Desjarlais sera à la Faculté Saint-Jean

PIERRE BRAULT

EDMONTON- Pour sa prochaine conférence-causerie, la Faculté Saint-Jean s'est assuré les services d'un conférencier hors pair qui n'en est pas à sa première visite en Alberta et à Edmonton.

En effet, c'est le Dr Lionel Desjarlais, qui donnera la prochaine conférence-causerie, le mercredi 20 janvier à l'auditorium de la Faculté.

Éducateur de renommée internationale, ce professeur émérite et doyen fondateur de la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa est l'un des chefs de file dans la défense, la promotion et l'épanouissement du fait français au Canada.

Pour ne citer que quelques-uns des postes qu'il a occupés, disons qu'il a été président de l'Association des Doyens du Canada, président de «l'Ontario Educational Research Council», président de la Société canadienne d'éducation comparée, co-président du premier congrès mondial d'éducation comparée tenu à Ottawa en août 1970, président de la section canadienne de la Ligue mondiale d'éducation-Canada.

Il a de plus siégé sur de nombreux comités d'étude et a été consultant pour de nombreuses association francophones hors Québec dont l'ACFA à quelques reprises.

Conférencier invité par plusieurs universités de divers pays, écrivain de talent, il a mené à bien de nombreux projets de recherche dans le domaine de l'éducation pour le bénéfice de la francophonie canadienne.



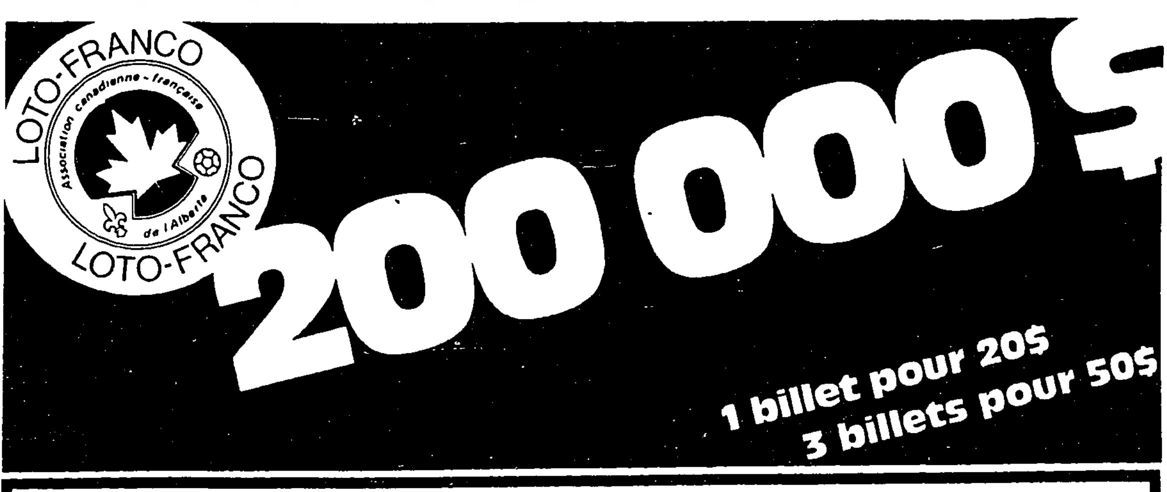
Lionel Desjarlais

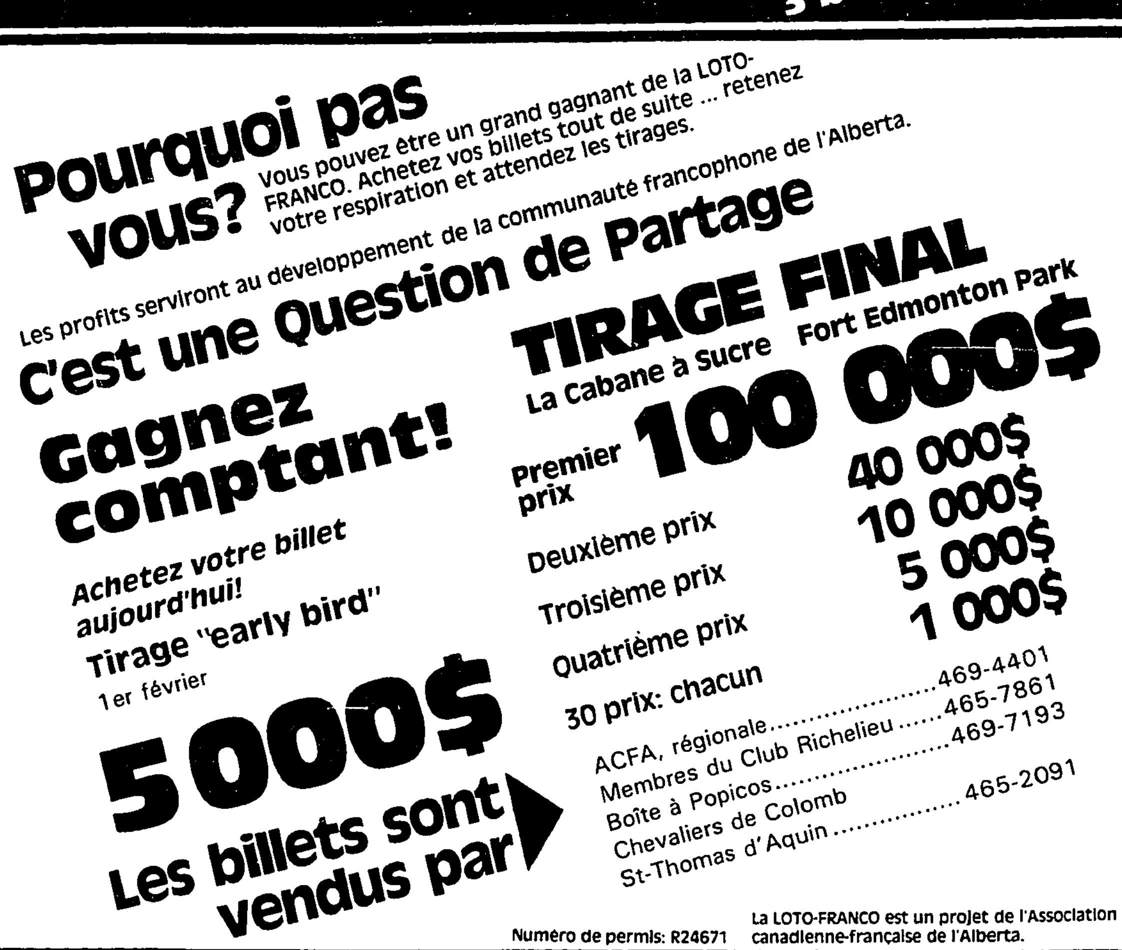
Sa conférence, qui sera radiodiffusée sur les ondes de CHFA à compter de 19h30 aura pour thème: C'est aujourd'hui la francophonie de demain.

On ne va pas seulement écouter le Dr Desjarlais, mais on assiste à ses conférences et on dialogue avec lui pour y découvrir de nouveaux horizons.









• *Consultation prébudgétaire*

Les coopérateurs présentent leurs points de vue

LÉVIS (Qc)-Les dirigeants du Mouvement coopératif canadien, sur l'invitation du ministre d'Etat aux finances, l'honorable Tom Hockin, ont présenté leurs points de vue au gouvernement fédéral dans le cadre de la consultation pré-budgétaire.

Cette délégation était dirigée par monsieur Richard Savoie, président du Conseil canadien de la coopération, et monsieur Ian MacPherson, président du Canadian Co-operative Association. Le Mouvement coopératif canadien compte 12 millions de membres et des actifs de plus de 51 milliards de dollars.

Comme dans les consultations précédentes, ils ont fortement insisté sur l'établissement d'une politique incitative concernant la formation de capital dans les coopératives comme une priorité à satisfaire dans les meilleurs délais possibles.

Les autres sujets abordés ont été: les problèmes de l'agriculture dans l'Ouest du Canada, les coopératives d'habitation, l'entente sur le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, la taxe de vente proposée au niveau de la vente de gros, le déficit du gouvernement, la formule proposée pour pertes sur prêts dans les caisses populaires, d'assurance-dépôts et la réforme fiscale.

Les coopérateurs se sont dit désappointés de la lettre du 10 novembre dernier reçue du ministre des finances, l'honorable Michael Wilson, dans laquelle il rejette la proposition du Mouvement coopératif pour l'établissement d'une politique incitative relative à la formation de capital dans les coopératives. La délégation a prié le gouvernement de reconsidérer cette décision.

Au sujet de la réforme fiscale, les caisses populaires et les autres institutions financières coopératives ont mis l'accent sur la nécessité d'une politique permettant des déductions pour les réserves de créances douteuses, et ont préconisé que la meilleure base de calcul pour ces réserves serait la formule proposée par le comité de la Chambre et du Sénat sur la réforme fiscale.

Les membres de la délégation ont aussi demandé au gouvernement que les caisses populaires soient autorisées à offrir des régimes enregistrés d'épargne retraite sans avoir à passer par un fiduciaire, tout comme le propose le gouvernement aux courtiers en placements.

Ils ont aussi demandé que des modifications soient apportées aux règles régissant les régimes enregistrés de retraite. "Ceci permettrait aux caisses populaires, credit unions, banques et fiducies d'êtres plus compétitives dans ce marché en pleine expansion."

En ce qui concerne l'habitation coopérative, la délégation a mentionné que le programme actuel du gouvernement restreint sévèrement l'accès des travailleurs à faible revenu aux nouvelles coopératives d'habitation. Des changements sont nécessaires pour permettre à ces travailleurs d'avoir accès à de tels projets d'habitation.

Les coopérateurs ont aussi demandé au gouvernement d'augmenter son budget destiné à son programme d'habitation coopérative, de manière à permettre l'atteinte de l'objectif de 5 000 unités de logement par

(Suite à la page 15...)

• *Club cinéphile d'Edmonton*

Festival Annuel de Répertoire Francophone du Film

PIERRE BRAULT

EDMONTON- Le Club cinéphile d'Edmonton présente du 25 au 29 janvier prochain le fameux Festival Annuel de Répertoire Francophone du Film.

Cette manifestation du 7e art dans la capitale albertaine permettra aux cinéphiles de visionner cinq des meilleurs films présentement sur le marché canadien et mondial.

Pour marquer l'ouverture officielle de ce festival, Claude Gagnon et Jean Colbert, respectivement réalisateur et producteur du film KENNY, une toute récente production canadienne acclamée à l'intérieur et à l'extérieur du pays, seront présents à l'occasion de la projection de ce film, une première dans l'Ouest canadien.

Cette soirée du 25 janvier se tiendra dans l'auditorium (sous-sol) de la Bibliothèque municipale d'Edmonton située au 7 Sir Winston Churchill Square et le tout débutera à 20h.

Pour ce qui est des autres soirées, du 26 au 29 janvier, elles se tiendront au Théâtre de l'Office National du Film situé au 10031, 103e avenue à Edmonton.

Le 26 janvier on y projettera le film de Jean-Claude Lauzon «Un Zoo la Nuit»; le 27, ce sera le film de Léa Pool «La Femme de l'Hôtel»; le 28, le film de Waldemar Dziki, intitulé «Jeune Magicien» et enfin le 29, il y aura reprise du film KENNY.

Le Festival de Répertoire Francophone du Film, un bon moyen de chasser la déprime du mois de janvier et d'être à la fine pointe de l'actualité au domaine du film international.

• *L.L.I.E.*

La chronique de l'improvisateur masqué

La soirée restera inoubliable. La salle était comble, les spectateurs ravis et les improvisateurs jubilants. Une ambiance formidable pour cette partie annuelle des étoiles de la Ligue Locale d'Improvisation d'Edmonton.

L'improvisation est avant tout un jeu d'imagination et de finesse. Les deux équipes en présence ont fait preuve de plus d'imagination qu'on puisse imaginer. Leur jeu a été plus fin qu'un couple de renards. On jouait pour jouer et non pour gagner. Sans aucun doute, ce fut, jusqu'à présent, la meilleure joute de l'année.

Ceux qui l'ont manquée peuvent toujours se réjouir, il n'y avait plus de place tant la salle était remplie (170 personnes).

Deux équipes s'affrontaient (?); en rouge, les Rhino-Fee-Roces; en bleu, les Stars d'un soir; quatorze improvisateurs choisis par le public parmi les 6 équipes régulières. En fait, la partie était si bonne que les rumeurs laissent entendre que Montréal tenterait de nous ravir nos meilleurs improvisateurs (environ les 2/3 de la Ligue, dit-on). Ça bien énervé le directeur général de la Ligue, Yves Turbide. Il suffisait de le voir parler, debout sur sa chaise, pour s'en convaincre.

Ah oui, j'oubliais, les Rhinos l'ont emporté par le compte de 8 à 7, au tout dernier jeu de la 3e période.

Les Rhinos iront maintenant faire valoir leurs talents et leurs pouvoirs magiques (ils sont aidés par une fée) à Calgary, le 20 février.

Encore une fois, les filles ont prouvé que l'impro ça les connaît. Deux d'entre elles (sur trois) ont remporté la 2e: Jo-Ann Demers et la 3e étoile: Éveline Hamon. Heureusement que Patrick Thibodeau a sauvé l'honneur des dix autres gars (ouf) en étant nommé l'étoile des étoiles.

La prochaine partie mettra aux prises la Société des Acadiens et l'Éducation Permanente. Comme d'habitude le tout commence à 20h, à la Boîte à Popicos. Pour de plus amples renseignements, composez le 469-7193.

Le Groupe Investors en pleine expansion

Deux nouveaux centres de planification financière

Sterling J. Mcleod, vice-président exécutif, service des ventes et de marketing de la compagnie **Le Groupe Investors Inc.**, a annoncé l'ouverture de huit nouveaux centres de planification financière à travers le Canada, dont deux à Edmonton.

Ce programme d'expansion vient répondre à la demande toujours grandissante que font les Canadiens pour une planification financière personnelle faite sur mesure. Les conditions d'investissement et les changements à la loi sur les impôts rendent importante, voire essentielle, une planification financière personnelle.

Le Groupe Investors, dont le siège social est situé à Winnipeg, a été fondé en 1940 et ses actions sont échangées actuellement sur les marchés boursiers de Montréal, Toronto et Winnipeg.

En plus ses services et produits sont offerts par les planificateurs financiers professionnels d'**Investors Syndicate Ltd.**, une compagnie appartenant entièrement au **Groupe Investors** . Il y a actuellement 1850 planificateurs financiers situés dans 68 centres de planification financière d'un bout à l'autre du pays.

Planification financière

La mise au point d'un programme personnel de gestion monétaire constitue l'un de nos plus importants services. L'élaboration de ce programme s'effectue en trois étapes.

PREMIÈRE ÉTAPE: Examen de votre situation financière courante. L'inventaire financier personnel vous permet d'obtenir un relevé complet et confidentiel de vos biens et de vos dettes.

DEUXIÈME ÉTAPE: Choix de vos objectifs.

TROISIÈME ÉTAPE: Élaboration d'un plan en vue d'atteindre vos objectifs. Le Programme financier personnel est un projet réalisable fondé sur le principe des quatre piliers, bien connu en matière de gestion monétaire. Il n'est jamais trop tôt pour planifier son avenir financier, ni pour accomplir les choses que l'on vise.

Les quatre piliers d'Investors

FONDS DE RÉSERVE: Pour les urgences ou les occasions spéciales.

PROTECTION DU REVENU: Pour assurer la sécurité financière en cas d'invalidité ou de décès prématuré.

PLACEMENTS GARANTIS: Qui rapportent un montant fixe au bout d'une période donnée.

PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES: Sommes investies judicieusement dans une gamme variée d'actions ordinaires bien choisies.

Produits et services Investors

Par l'entremise de ses filiales Investors offre un vaste choix de contrats et de fonds de placement, des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des services de pension, des prêts hypothécaires, des polices d'assurance-vie individuelles et collectives et toute une gamme de services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises:

Certificats de placement garanti, conçus pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers rapidement, sans risque et avec le minimum d'efforts. Le CPG Investors offre des taux d'intérêt élevés et d'importants avantages fiscaux. Ainsi vous réduisez votre revenu imposable tout en épargnant en vue de la retraite.

Fonds de placement, communément appelés «fonds mutuels». Les fonds de placement conviennent aux particuliers pouvant consacrer aussi bien des sommes modestes que fortes à l'investissement. On peut participer à de nombreux fonds, dont chacun a des objectifs propres. Les cotisations de tous les participants d'un fonds sont mises en commun. Il incombe ensuite au gestionnaire du portefeuille d'investir ces sommes dans une variété d'actions ordinaires, d'obligations, de titres de l'État, de prêts hypothécaires et de biens immobiliers judicieusement choisis. Vous bénificiez des avantages d'une gestion professionnelle, de la diversification et de la sécurité.

Vous pouvez édifier d'importantes économies en faisant des versements réguliers à un plan d'achat d'actions. Dans la poursuite d'objectifs particuliers, ce système a fait ses preuves. Plusieurs formules sont offertes pour répondre à vos besoins et à vos goûts.

À votre service...



Madeleine Mercier
Bur.: 468-1658
9109 - 82 avenue



Yvonne Strasbourg-Starosta
Bur.: 468-1658
9109-82 avenue

PROJET DE LOI 59

(Loi scolaire de l'Alberta)

Réactions de l'Association canadienne-française

Introduction

Le premier défaut du projet de loi 59 est de ne pas contenir les éléments législatifs minimaux essentiels à la mise en oeuvre de l'article 23 de la Charte des droits et libertés. Le gouvernement provincial a l'obligation constitutionelle de légiférer pour donner une réalité à l'article 23 en Alberta. Les articles du projet de loi qui ont trait à la langue d'instruction des élèves, au contenu des programmes, aux établissements scolaires et à la gestion des institutions scolaires en général, ne répondent aucunement à cette obligation constitutionnelle.

La définition de droits constitutionnels ne peut être reléguée à des règlements à base d'une discrétion absolue remise au ministre de l'Éducation.

Partie 1 du projet de loi: élèves

Article 5

Le droit

L'alinéa 5 (1) b de cet article du projet de loi réaffirme de façon générale ce que garantit la Charte, sans plus. Le paragraphe 5(2), qui devrait préciser le droit auquel on se réfère à l'alinéa 5(1)b n'effectue, lui, qu'une délégation législative au Ministre et cette délégation ne crée pas d'obligation d'agir; elle est entièrement facultative: "The Minister **may** make regulations". Le paragraphe dans son ensemble ne fait que dresser une liste des instances où le Ministre pourrait établir des règlements qui pourraient peut-être atténuer les pouvoirs des commissions scolaires d'agir ou de ne pas agir. Il devrait spécifier les conditions dans lesquelles le Ministre a l'obligation d'établir des règlements.

Discrétion vs obligation

En ce qui a trait à l'obligation de donner l'instruction en français, il est seulement prévu, à l'alinéa 5(2)b que le Ministre pourrait ordonner que l'instruction en français soit dispensée dans certaines circonstances. Cette façon de faire limite la discrétion des commissions scolaires mais elle la transpose chez le Ministre vu que celui-ci n'est pas obligé de faire de règlements en ce sens. La discrétion absolue accordée au Ministre est aussi illégale que si elle était accordée à une commission scolaire.

Les nombres

L'alinéa 5(2)a suggère que l'article 23 ne comporte qu'un test des nombres alors que les tribunaux ont reconnu qu'il en existe deux, l'un pour l'instruction et l'autre pour les établissements d'enseignement de la minorité linguistique. Selon les jugements juridiques rendus à date, le Ministre n'est pas un délégué acceptable pour déterminer les nombres suffisants parce qu'il faut une justification publique du nombre et des critères employés pour en décider. C'est à la Législature toute entière et non seulement au Ministre que revient l'obligation de préciser, et ce dans la loi elle-même, les critères de détermination du nombre.

Établissements

L'alinéa 5(2)b ne traite pas des établissements scolaires pour la minorité où l'enseignement en français doit se donner, et ceci est une lacune qui doit absolument être corrigée.

Regroupement

La province choisirait, à l'alinéa 5(2)c, de régler le problème du regroupement des élèves appartenant à plusieurs commissions scolaires en autorisant le Ministre à ordonner que des regroupements soient faits. La loi doit donner le droit au regroupement. La façon de regrouper les élèves francophones, prévue à cet alinéa, ne répond pas adéquatement aux besoins de la communauté francophone albertaine qui a le droit de gérer ses propres institutions scolaires.

Gestion

L'alinéa 5(2)d n'est pas clair. Nous pourrions croire en le lisant que les commissions scolaires pourraient être obligées par le Ministre d'offrir l'enseignement dans une ou plusieurs classes d'une école de langue anglaise, mais que les francophones n'auraient aucun droit de gestion sur ces classes. Ceci ne serait pas acceptable.

Écoles mixtes

L'alinéa 5(2)d semble indiquer qu'il est acceptable de constituer des écoles mixtes. La recherche dans ce domaine est sans équivoque sur les effets néfastes de l'école mixte sur le francophone en milieu minoritaire au plan linguistique, académique et éducatif.

Nature du programme de français

À l'alinéa 5(2)e, comme d'ailleurs à l'alinéa 159(1)a de la présente loi, on ne fait pas la distinction entre les programmes pour l'instruction en français langue première et l'instruction en français langue seconde. Ce que la loi doit préciser, à cause du droit constitutionnel, c'est ce que doit être un programme en français lanque première.

Enseignement de l'anglais

L'alinéa 5(2)f, qui se rapporte à l'enseignement minimal en anglais, crée une discrétion absolue et donc peut mener à limiter le droit constitutionnel qu'ont les élèves francophones de recevoir leur instruction en français. Le Ministre ne peut pas dicter de façon arbitraire le nombre d'heures ou le pourcentage du temps d'instruction qu'un élève francophone doit recevoir en anglais. Le Ministre doit avoir l'obligation de justifier les critères éducatifs qui se rapportent à l'enseignement minimal en anglais.

Article 6

Langue officielle et langues autochtones

Cet article, ou un autre, devrait traiter de l'enseignement du français en tant que langue officielle du pays, ainsi que de l'enseignement des langues autochtones, de façon distincte. Il devrait donc distinguer l'enseignement du français comme langue seconde de l'enseignement de toute autre langue. Nulle part en effet dans cet article n'est-il fait mention de cette réalité constitutionnelle canadienne, et de l'accès que tant les anglophones que les allophones devraient avoir à l'appre
Alberta en tant que langue offic

Article 7

Programmes d'étude

Dans la mesure où l'article 7 es
tation, et que les commissions sco
tionnaire d'établissement scolaire
autant de droits que les commiss
bles des établissements scolair
l'article 7 peut être acceptable. C
ses fonctionnaires doivent assure
des parties prenantes en éduca
prescrire l'utilisation de certains
de manuels scolaires.

Partie 2 du projet de loi: École

Gestion et langue d'usage

Cette partie fait totalement al
lité de l'existence de commissio
nes, ou de tout autre type de gesti
laires de langue française, et ne f
gue des enseignants, des admini
conseils d'école ou des documen
établissements scolaires franc
devront donc être corrigées.

Partie 3 du projet de loi: Comn

Gestion et langue d'usage

Dans cette partie aussi le fait
ment passé sous silence même s
voir de déterminer l'école où l'él
sujet au droit à l'instruction en
faudrait, en toute logique, que c
revu à la lumière de l'existence
res (ou d'un autre type de gestion
laires) de langue française et d
parents et de contribuables fran
tion de la langue française par

Partie 4 du projet de loi: Perso

Gestion et personnel

Dans cette partie, une seule ca
scolaires est prévue, soit celle de
tribunaux ont convenu que la mi
exercer le contrôle sur l'emploi c
et non-enseignant des écoles fran
en découle. Le projet de loi doit s
français dans les contrats d'emp
officiels par rapport à l'instruct

Les articles 94 et 95 concernan
dant et de secrétaire-trésorier co
cutif à la commission scolaire de
ment. Cette partie doit tenir con
de la minorité francophone là où
sion scolaire homogène francop

Partie 5 du projet de loi: Appel

Langue d'usage

Cette partie doit faire référen

PROJET DE LOI 59

(Loi scolaire de l'Alberta)

l'Association canadienne-française de l'Alberta

Association canadienne-française de l'Alberta

ù l'enseignement en français doit
ne lacune qui doit absolument être

it, à l'alinéa 5(2)c, de régler le pro-
ent des élèves appartenant à plu-
colaires en autorisant le Ministre à
roupements soient faits. La loi doit
roupement. La façon de regrouper
es, prévue à cet alinéa, ne répond
x besoins de la communauté fran-
i a le droit de gérer ses propres ins-

pas clair. Nous pourrions croire en
nissions scolaires pourraient être
e d'offrir l'enseignement dans une
une école de langue anglaise, mais
n'auraient aucun droit de gestion
ne serait pas acceptable.

le indiquer qu'il est acceptable de
mixtes. La recherche dans ce
ivoque sur les effets néfastes de
ncophone en milieu minoritaire au
démique et éducatif.

e de français

me d'ailleurs à l'alinéa 159(1)a de
ait pas la distinction entre les pro-
uction en français langue première
nçais langue seconde. Ce que la loi
u droit constitutionnel, c'est ce que
me en français lanque première.

glais

e rapporte à l'enseignement mini-
ne discrétion absolue et donc peut
it constitutionnel qu'ont les élèves
oir leur instruction en français. Le
dicter de façon arbitraire le nom-
urcentage du temps d'instruction
one doit recevoir en anglais. Le
bligation de justifier les critères
rtent à l'enseignement minimal en

angues autochtones

tre, devrait traiter de l'enseigne-
tant que langue officielle du pays,
ement des langues autochtones, de
ait donc distinguer l'enseignement
ngue seconde de l'enseignement de
ulle part en effet dans cet article
cette réalité constitutionnelle cana-
ue tant les anglophones que les allo-

phones devraient avoir à l'apprentissage du français en Alberta en tant que langue officielle du Canada.

Article 7

Programmes d'étude

Dans la mesure où l'article 7 est une clause d'interprétation, et que les commissions scolaires ou tout autre gestionnaire d'établissement scolaire de langue française ont autant de droits que les commissions scolaires responsables des établissements scolaires de langue anglaise, l'article 7 peut être acceptable. Cependant, le Ministre et ses fonctionnaires doivent assurer la consultation auprès des parties prenantes en éducation française avant de prescrire l'utilisation de certains programmes d'étude et de manuels scolaires.

Partie 2 du projet de loi: Écoles

Gestion et langue d'usage

Cette partie fait totalement abstraction de la possibilité de l'existence de commissions scolaires francophones, ou de tout autre type de gestion d'établissements scolaires de langue française, et ne fait pas allusion à la langue des enseignants, des administrateurs scolaires, des conseils d'école ou des documents officiels destinés aux établissements scolaires francophones. Ces lacunes devront donc être corrigées.

Partie 3 du projet de loi: Commissions scolaires

Gestion et langue d'usage

Dans cette partie aussi le fait français est complètement passé sous silence même s'il est clair que le pouvoir de déterminer l'école où l'élève suivra ses cours est sujet au droit à l'instruction en français (article 28). Il faudrait, en toute logique, que chacun des articles soit revu à la lumière de l'existence de commissions scolaires (ou d'un autre type de gestion des établissements scolaires) de langue française et d'élèves, d'employés, de parents et de contribuables francophones et de l'utilisation de la langue française par ces derniers.

Partie 4 du projet de loi: Personnel

Gestion et personnel

Dans cette partie, une seule catégorie de commissions scolaires est prévue, soit celle de langue anglaise. Or les tribunaux ont convenu que la minorité francophone doit exercer le contrôle sur l'emploi du personnel enseignant et non-enseignant des écoles françaises et sur tout ce qui en découle. Le projet de loi doit spécifier l'utilisation du français dans les contrats d'emploi et autres documents officiels par rapport à l'instruction en français.

Les articles 94 et 95 concernant les postes de surintendant et de secrétaire-trésorier confirment le pouvoir exécutif à la commission scolaire de langue anglaise seulement. Cette partie doit tenir compte du droit de gestion de la minorité francophone là où un district ou une division scolaire homogène francophone n'existerait pas.

Partie 5 du projet de loi: Appels

Langue d'usage

Cette partie doit faire référence à l'usage du français lorsqu'il s'agit d'appels par rapport à des questions ayant trait soit au personnel, aux élèves ou aux parents d'élèves d'établissements scolaires de langue française.

Partie 6 du projet de loi: Finances

Contribuables et impôts

Cette partie doit faire référence à l'existence possible d'une administration scolaire établie sur une base linguistique, ainsi qu'à des électeurs et des contribuables francophones sujets à l'impôt scolaire, et aux obligations envers les écoles françaises des propriétaires fonciers corporatifs sujets eux aussi à cet impôt scolaire. La langue dans laquelle doivent être établis les documents auxquels on fait référence dans cette partie par rapport aux établissements d'enseignement de la minorité de langue officielle devra être identifiée.

Partie 7 du projet de loi: Propriété

Le système de contrôle des dépenses en capital prévu dans cette partie doit tenir compte des besoins particuliers découlant de l'existence d'un programme français. Telle qu'elle est, cette partie du projet de loi semble limiter encore le droit à des établissements et ne répond pas de ce fait aux exigences de l'article 23 de la Charte.

Partie 8 du projet de loi: Établissement, dissolution et changement des districts, divisions et conseils scolaires

Pouvoir discrétionnaire du Ministre

Le pouvoir discrétionnaire du Ministre est maintenu dans ces matières. La loi doit fixer les critères.

Représentation élue et gestion

Les dispositions en matière de reprosentation doivent prévoir la représentation garantie des électeurs francophones, et la création possible de districts ou de divisions scolaires ou d'autres types d'administrations francophones.

Langue des élus

En outre, les dispositions en matière de représentation doivent faire référence à la langue des personnes élues pour gérer les établissements scolaires de langue française.

Partie 9 du projet de loi: Dispositions générales

Il n'est fait aucune mention dans cette partie, comme dans les autres, de la langue des documents officiels. Il devrait être spécifié, dans la loi, que tout électeur francophone a le droit de communiquer avec les autorités scolaires dans sa langue, soit par écrit ou oralement, et que c'est aussi son droit d'être servi dans sa langue.

Conclusion

Dans l'ensemble, le projet de loi sous sa forme actuelle est clairement inconstitutionnel.

Les articles du projet de loi qui ont trait à la langue d'instruction des élèves, au contenu des programmes, aux établissements scolaires et à la gestion des institutions scolaires devront répondre aux obligations constitutionnelles qui découlent de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

127e anniversaire de fondation de St-Albert

LUCIENNE BRISSON

ST-ALBERT- Le 14 janvier marque le 127e anniversaire de la fondation de St-Albert par le légendaire Père Albert Lacombe, o.m.i.. La fondation de cette paroisse a été la première obédience du Père Lacombe suite à son entrée chez les Oblats de Marie-Immaculée. Fondée le 12 février 1987, l'organisation des membres-fondateurs des Amis du Musée Heritage Museum, maintenant composée d'environ 80 membres, célèbre cette année, le premier anniversaire de sa fondation.

C'est donc dans le but de se rappeler ces deux événements, que samedi le 16 janvier prochain, aura lieu une cérémonie spéciale à St.Albert Place situé au 5 rue Ste-Anne, à 13h30.

Au programme: des dignitaires religieux et civils seront de la partie. La scène du 14 janvier 1861, au haut de la colline entre Mgr Taché et le Père lacombe sera revécue. Un «hot grog» (non-alcoolique) symbolisant le thé partagé par Mgr Taché et le Père Lacombe, ce 14 janvier sera aussi offert aux participants. On profitera d'une promenade en traîneau, si la température le permet. De plus un magnifique prix de présence sera offert et consiste en 2 volumes de l'histoire de St-Albert intitulé: The Black Robe's Vision. Enfin, comme il se doit dans ces circonstances, quelques discours seront prononcés par des dignitaires religieux et civils.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Le Conseil scolaire de St-Isidore

est à la recherche d'un

SECRÉTAIRE TRÉSORIER

(homme/femme)

Le Conseil scolaire de St-Isidore est à la recherche d'un secrétaire trésorier et secrétaire du directeur du directeur général.

Ce poste sera à temps partiel au début pour devenir à temps plein avec l'ouverture de l'école francophone de Smoky/Peace River.

Sous la supervision du directeur général, le secrétaire trésorier est responsable des finances du Conseil scolaire.

Qualifications:
- Excellente connaissance du français, oral et écrit.
- Bonne connaissance de l'anglais, oral et écrit.
- Expérience antérieure dans le domaine des affaires.
- Initiative, discrétion, versatilité et tact.

Salaire et avantages sociaux.: À négocier selon l'expérience et les qualifications.

Entrée en fonction: Le plus tôt possible.

Le bureau est situé à St-Isidore.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le **25 janvier 1988** à:

L.T.R. Consulting Group Ltd.
a/s M. Lionel Rémillard
C.P. 789
High Prairie (Alberta)
T0G 1E0
Tél.: (403) 523-3771

RECHERCHE COUPLE RÉSIDENT

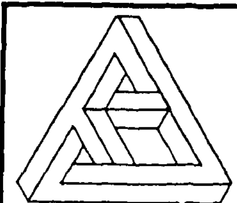
pour un grand complexe d'appartements pour le 1er février.

Fonctions: Concierge, terrain, entretien, 1 opérateur d'édifice A ou B bénéficiel. De préférence à une personne bilingue (français/anglais).

Salaire: à négocier

S'il vous plait, faire parvenir votre curriculum vitae à:

Manoir St-Joachim
11020-99 avenue
Edmonton, Alberta
T5K 2M2



Francophonie
Jeunesse
de l'Alberta

AGENT(E) RÉGIONAL(E) JEUNESSE

Tâches et responsabilité:

Répondant au Directeur général l'agent(e) régionale devra participer:
- au développement des groupes jeunesse en région.
- à l'élaboration des programmations des groupes jeunesses régionaux.
- à mettre sur pied des projets d'emplois d'été pour les groupes jeunesses intéressés.
- à la liaison et la représentation auprès des régionales de l'A.C.F.A. et le groupe jeunesse.
- s'assurer que la rédaction des rapports d'activités régionales soient faits en bonne et due forme.

Exigences et qualités recherchées:
- Connaître des régionales où existent les groupes jeunesses.
- Posséder un bon français écrit et parlé.
- Avoir une expérience significative dans le développement de projets jeunesses.
- Doit pouvoir se déplacer à l'extérieur d'Edmonton, en province à toutes les semaines.
- Doit posséder un sens inné de la créativité, un jugement solide et le sens du développement communautaire chez les jeunes.
- Personnes ayant des études dans le domaine du développement communautaire ou en loisir serait un avantage.

Faire parvenir une lettre et votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Francophonie Jeunesse de l'Alberta
8925, 82e avenue
Edmonton, Alberta
T6C 0Z2

Entrée en fonction - **le plus tôt possible**

Conseil national de recherches Canada | **National Research Council Canada**

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Bureau du développement industriel

(Ottawa, Ontario)

Fonctions:

Relevant du vice-président (Marketing) et Transfert technologique), le titulaire de ce poste devra planifier, organiser, diriger et contrôler les activités du Bureau de développement industriel (BDI) et sera le principal agent responsable de l'exécution du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).

Le directeur exécutif sera à la tête d'une équipe composée d'environ 140 gestionnaires, scientifiques, ingénieurs et employés de soutien qui offrent des services de consultation en matière de technologie et assurent des services d'aide aux projets de R-D à quelque 10,000 entreprises canadiennes annuellement.

L'exécution du PARI exige la participation de laboratoires du CNRC, de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), de laboratoires de ministères fédéraux, d'organismes de recherche provinciaux, d'instituts de recherche, de centres de technologie, d'universités, de collèges et d'experts-conseils du secteur privé d'un bout à l'autre du Canada, de même que celle d'une équipe de représentants des Affaires extérieures en poste dans divers pays du monde entier.

Le directeur exécutif est chargé de gérer un budget de 75 millions de dollars annuellement affectés au soutien de projets industriels et il sera tenu de démontrer les avantages des projets aidés financièrement.

Il devra également représenter le CNRC au besoin et remplir les fonctions de principal porte-parole du gouvernement en vue de promouvoir la coopération avec des sources de compétences techniques et des entreprises canadiennes, surtout les petites et moyennes entreprises.

Le directeur exécutif, en sa qualité de cadre supérieur du CNRC, participera aux activités d'élaboration des politiques et des orientations du CNRC au même titre que les directeurs des laboratoires du CNRC et de l'ICIST.

Exigences:

Tout candidat doit posséder un diplôme en sciences ou en génie, devrait avoir démontré ses capacités de chef et de gestionnaire, et devrait de préférence avoir de l'expérience du secteur privé. De bonnes aptitudes à communiquer tant oralement que par écrit sont essentielles pour ce poste. Une certaine expérience du marketing, de la recherche et de la gestion fiancière serait un atout précieux. La connaissance de l'anglais et du français est essentielle pour ce poste avec une formation aux frais du CNRC, si nécessaire.

Traitement:

Sera fonction des titres de compétence et comportera comme supplément un ensemble d'avantages compétitifs, dont une aide à la réinstallation.

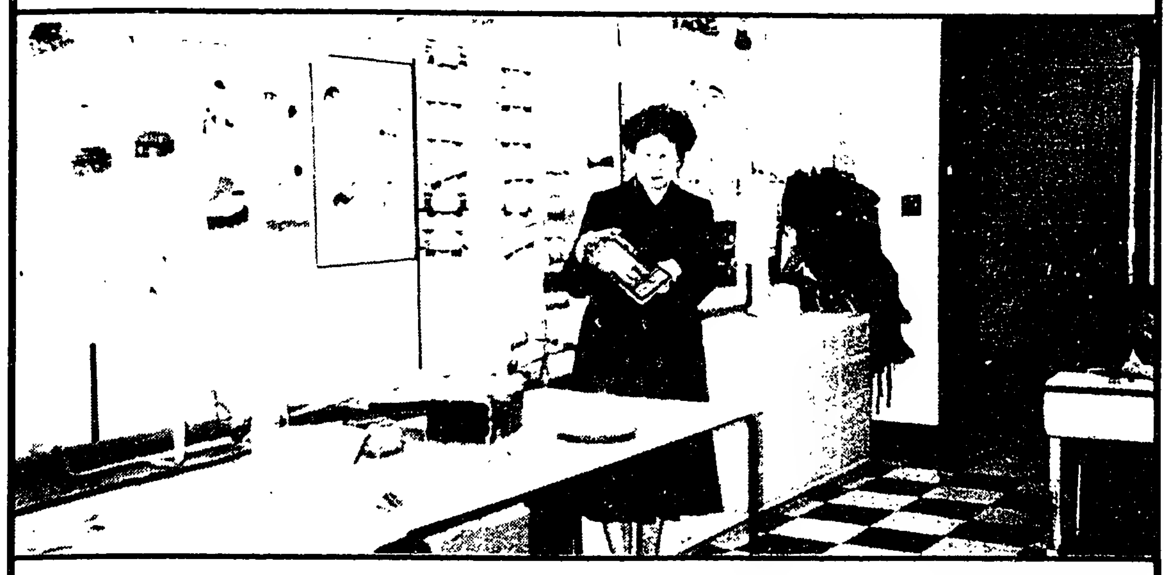
Prière de faire parvenir un résumé complet, à titre confidentiel, au:

Directeur executif
Direction du Personnel
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0R6

Veuillez mentionner la référence IDO-87-18(ELFA)

Canada

Les étudiants de Routhier rendent hommage à leurs pionniers



Il y a 75 ans que les premiers colons de la rivière Smoky y sont venus. Pour commémorer cet évènement, les élèves de la 1ère à 6e année de l'école ont fait l'étude de nos pionniers. Madame Marie Beaupré de la Société Historique de Donnelly est venue à l'école donner une présentation aux élèves. Pour faire suite à cette présentation, les élèves ont apporté des objets de leurs grands-parents à l'école. Le 26 novembre Mme Beaupré passait dans les classes; les élèves donnaient l'histoire des objets qu'ils avaient apportés. Les élèves recevaient comme récompense un livret imprimé du 75e anniversaire intitulé; "Le Colonisateur". Ce fut en général une expérience très profitable pour tous.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Si vous cherchez un emploi, c'est la section

carrières & professions

dans



qu'il faut consulter



Éducation permanente
Faculté Saint-Jean
University of Alberta

Recherchons

Trois (3) moniteurs (trices)

et

Un (1) coordonnateur (trice)

Camp d'immersion pour les enfants de 4 - 8 ans

Expérience d'animation requise
Connaissance approfondie du français
Disponibilité:
une semaine de formation (mi-juin)
une semaine de planification (fin-juin)
sept semaines de cours, du 4 juillet au 19 août 1988
Disponible à voyager en Alberta
Permis de conduire nécessaire

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant** le **29 janvier** à:

Lucien Larose,Faculté St-Jean
8406, 91e rue
Edmonton (Alberta)
T6C 4G9
Tél.: 468-1582

En collaboration avec Canadian Parents for French

La Société canadienne des Postes accepte les candidatures pour les postes de commis postaux et facteurs des personnes qualifiées de Lethbridge.

Les commis postaux effectuent différents travaux: acceptant, livrant et/ou expédiant toutes les classes de courrier, ce qui consiste à lever, vider ou remplir de lourds sacs de courrier (jusqu'à 20 kg), exécuter des transactions financières aux guichets, calculer et balancer les valeurs postales attribuées et fournir au public l'information concernant les services de la Société canadienne des Postes. Ce postes est à temps partiel.

Qualifications: Capacité évidente de remplir les tâches du poste indiquées dans un curriculum vitae ou par un travail antérieur.
Compétence de la langue anglaise et la preuve d'une santé et d'une condition physique satisfaisantes sont essentielles.

Numéro du concours:
88-CPC-FHD-0-1

Les facteurs préparent le courrier pour la livraison, ce qui consiste à manipuler de lourds sacs de courrier, trier et disposer le courrier par ordre de livraison, livrer le courrier à pied sur une route donnée (jusqu'à 10km), transporter un sac pesant jusqu'à 16 kg et garder à jour les registres.

Qualifications: Les candidats doivent avoir un entraînement acceptable et/ou avoir une expérience à transiger avec le public et à effectuer les livraisons selon un horaire planifié ce qui implique la marche et monter des escaliers dans toutes sortes de conditions atmosphériques.
Compétence de la langue anglaise et accepter de subir un examen médical font aussi partie des exigences.

Numéro du concours:
88-CPC-FHD-0-2

Comme résultat de ce concours, une liste d'éligibilité pourrait être disponible pour remplir les postes vacants présentement et à l'avenir, à mesure qu'ils surviennent.
Les formulaires sont disponibles à la Société canadienne des Postes. Pour être considérées, les candidatures doivent être soumises avant le **23 janvier 1988**, en indiquant le numéro de concours approprié.

UN EMPLOYEUR À L'ACTION POSITIVE

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Agriculture Canada intensifie sa lutte contre les salmonelles

Région.... - «À la suite d'un examen en profondeur des mesures de lutte contre la contamination des aliments par les salmonelles, les conditions d'hygiène dans les abattoirs vont être améliorées et les inspecteurs fédéraux vont appliquer les règlements avec plus de rigueur», déclare Bob Moir, directeur associé des programmes scientifiques et techniques à la Division de l'hygiène des viandes d'Agriculture Canada.

Dans son étude des mesures de lutte contre les salmonelles, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada a examiné divers aliments, notamment les produits laitiers, la volaille, les viandes rouges, les oeufs et même les aliments au bétail. Les problèmes les plus sérieux ont été décelés dans la volaille. Entre 51 et 72% des poulets à griller analysés étaient contaminés par les salmonelles.

Salmonelles, c'est le nom générique d'environ 2 000 espèces de bactéries que l'on trouve normalement dans l'organisme de nombreux animaux à sang chaud ou à sang froid.

«On en trouve partout, dit M. Moir. Elles prédominent dans la volaille, et nous avons pu découvrir des moyens d'améliorer les méthodes de manutention de la volaille pour réduire le niveau de contamination».

Les bactéries sont dangereuses pour les consommateurs lorsqu'elles se multiplient dans les aliments transformés ou préparées par des méthodes inappropriées et causent une intoxication alimentaire, la salmonellose. Près de 10 000 cas de salmonellose ont été diagnostiqués au Canada l'an dernier, mais le nombre total des cas pourrait aller jusqu'à 300 000 par année.

Les symptômes de la salmonellose ressemblent à ceux de la gastro-entérite. La plupart des gens se remettent après une journée ou deux, mais la maladie peut-être grave chez les très jeunes enfants ou chez les personnes âgées.

L'étude expose en détail un certain nombre de domaines où les risques de contamination par les salmonelles pourraient être grandement réduits. Selon M. Moir, il s'agit d'un problème complexe qui ne sera pas facile à résoudre et ne se règlera pas du jour au lendemain.

Les mesures de lutte préconisées commencent à l'exploitation agricole, où l'on recommande de soumettre les animaux à une restriction alimentaire avant leur envoi à l'abattage. D'autres mesures propres à réduire la contamination sont proposées, notamment celle qui consiste à laver à fond les cages de transport entre les expéditions de volaille.

À l'abattoir, l'amélioration des conditions d'hygiène et des systèmes de refroidissement contribuerait beaucoup à réduire la concentration des bactéries. Un bon nombre des changements proposés concernent l'installation d'appareils mécaniques relativement simples ou portent sur l'amélioration de la formation et de l'éducation du personnel des abattoirs. D'autres, qui comportent des dépenses importantes, feront l'objet de pourparlers avec le secteur.

L'étude recommande une intensification des efforts de recherche sur l'innocuité des aliments, l'amélioration de l'éducation du personnel d'inspection et une meilleure répartition des responsabilités entre les organismes publics.

Les consommateurs ont aussi un rôle à jouer dans la lutte contre les salmonelles, en apprenant à bien manipuler et à cuire les aliments, particulièrement la volaille. M. Moir conseille de ne pas garder la volaille fraîche

(Suite à la page 18...)

Coopérateurs...

(Suite de la page 7...)

année.

Au nom des coopératives agricoles, les coopérateurs ont aussi prié le gouvernement d'accepter la recommandation du comité de la Chambre des communes concernant le choix d'une méthode de comptabilité - comptant ou cumulatif - comprenant une éligibilité à l'exemption de gains en capital de $500 000.

Les coopérateurs ont fait trois recommandations pour contrer l'actuelle crise sévissant dans le secteur agricole:

- L'annonce immédiate d'un engagement clair et précis du gouvernement assurant le secteur agricole d'un ensemble de support lui permettant de rencontrer la concurrence internationale touchant les produits agricoles;
- Le ré-établissement d'une corporation de crédit agricole forte et revigorée;
- La continuation de mesures gouvernementales incitatives telles que l'exemption de taxe sur les carburants pour aider les agriculteurs à réduire leurs coûts de production.

À l'horaire cette semaine

Samedi 16 janvier

17h00 **Grand air.** Découvrons l'entomologie avec Gérard Bilodeau - Le défi d'un pêcheur de saumon.
17h30 **Génies en herbe**
18h00 **La soirée du hockey.** En direct du Forum de Montréal, les Rangers de New York affrontent les Canadiens.
20h25 **Impact**
21h25 **Samedi de rire.** Invités: Marc Favreau
22h25 **Le Téléjournal**
22h40 **Les Nouvelles du sport**
23h10 Télé-Sélection: **Garde à vue** Drame policier avec Lino Ventura, Michel Serreault et Romy Schneider (Fr. 81) Un notaire de province est soupçonné du viol et meurtre de deux petites filles.

Dimanche 17 janvier

17h00 **Second regard**
18h00 **Le Téléjournal**
18h02 **Science-Réalité**
18h30 **Le sens des affaires**
19h00 **L'Autobus du Showbusiness.** Flower power
20h00 **Le Téléjournal**
20h30 **Les Beaux Dimanches: Comment acheter son patron (dernière de 4).** Dramatique avec Suzanne Garceau, Marcel Sabourin et Louisette Dussault.
21h30 **Les Beaux Dimanches: Ciné-Festival: La Traviata.** Opéra filmé par Franco Zeffirelli. Avec Teresa Stratas, Placido Domingo et Cornell McNeil (It. 82)
23h20 **Les nouvelles du sport**
23h35 **La grande visite** (Reprise de l'émission diffusée à 16h00)

Lundi 18 janvier

17h00 D'une série à l'autre. **Châteauvallon (5e de 26)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Le Vagabond**
19h00 **La cour en direct**
19h30 **Insolences d'une caméra**
20h00 **Des Dames de coeur.** Entre François et Jeanne les choses se précisent. Pendant que Lucie et Évelyne s'inquiètent de leur commerce, Jean-Paul se cherche un appartement.
21h00 **La loi de Los Angeles**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Au jour le jour** (Reprise de l'émission diffusée à 13h15)

Mardi 19 janvier

17h00 D'une série à l'autre. **Châteauvallon (6e de 26)**
18h00 **Ce Soir**
18h30 **Il était un fois... l'homme**
19h00 **L'Heure Disney**
20h00 **Robert et Compagnie** Louis-Joseph s'adonne avec humour à son programme d'exercices. Desbiens décide de se venger de Charlotte. Hélène rencontre son patron à propos de sa promotion.
20h30 **Le Parc des Braves** On n'arrive plus à retrouver Tancrède alors que le jour du mariage d'Émile et de Florence approche.
21h00 **Dallas. L'ombre d'un doute**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma. **Goupi-Mains rouges.** Film avec Fernand Ledoux, René Génin et Robert Le Vigan. (Fr. 43) Quatre générations de Goupi vivent sous le même toit. On s'épie. On se jalouse. On se hait. Un seul dénominateur commun: l'orgueil du nom.

Mercredi 20 janvier

17h00 **D'une série à l'autre. Châteauvallon (7e de 6)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Génies en herbe. Finale du Nord:** L'école J.H. Picrad d'Edmonton affronte l'école Notre-Dame de Bonnyville.
19h00 **Star d'un soir** Invités cette semaine: Margo Lefebvre, Patrick Zabé et Henri Richard.
20h00 **L'Héritage**
21h00 **Actuel**
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Monsieur Verdoux.** Comédie dramatique écrite, réalisée et interprétée par Charlie Chaplin (Amér. 47)

Jeudi 21 janvier

17h00 D'une série à l'autre. **Châteauvallon (8e de 26)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Autoroute électronique**
19h00 **À plein temps**
19h30 **Bonjour Docteur** Lucien Mercier aimerait épouser Mme Caron. Philippe revient à Montréal. Claude embête Émilie.
20h00 **Lance et compte (3e de 13)** Jacques Mercier reçoit une offre alléchante. Pierre traverse la pire période de sa vie. Suzie et sa mère tentent de le réconforter.
21h00 **Christophe Colomb (3e de 6)** Le 3 août 1492, la Nina, la Pinta et la Santa Maria s'éloignent de la côte espagnole en route vers l'inconnu.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Équipe de nuit.** Drame policier avec Yvette Mimieux, Diana Canova et Arlen Dean Snyder (Amér. 83) Blessée par un cambrioleur, une jeune femme réalise que la police fait peu de choses pour réconforter les victimes.

Vendredi 22 janvier

17h00 D'une série à l'autre. **Châteauvallon (9e de 26)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **Le temps d'une paix**
19h30 **Les Grands films: Micki et Maude.** Comédie de moeurs avec Dudley Moore, Amy Irving et Anne Reinking (Amér. 84) Un reporter de télévision, marié à une avocate, s'engage dans une liaison avec une violoncelliste. Lorsque celle-ci est enceinte, il décide de l'épouser mais apprend que sa femme attend aussi un enfant. La bigamie lui semble la meilleure solution.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Nos espoirs 88**
23h05 Cinéma. **Le Reptile.** Western avec Kirk Douglas, Henry Fonda et Warren Oates (Amér. 70) Pour un vol de 500 000 dollars, un homme est incarcéré dans un pénitencier à sécurité maximale.

Ne manquez pas
Génies en herbe
le mercredi 20 janvier à 18h30 alors que vous pourrez voir la Finale du Nord qui opposera les écoles J.H. Picard d'Edmonton et Notre-Dame de Bonnyville


La télévision de Radio-Canada
Alberta



Le COIN des JEUNES



L'opinion de quelques jeunes sur l'affaire Piquette

Il y a à peu près 9 mois que toute cette histoire a commencé. C'était le 7 avril dernier lorsque Léo Piquette décida de parler français à l'assemblée législative. Il s'adressait à Nancy Betkowski, la ministre de l'Éducation. Toutefois, l'orateur de la Chambre, David Carter l'a carrément interrompu en lui disant qu'il n'a pas le droit de parler français en Chambre. Cet acte déclencha un énorme drame et c'est à propos de ça que je vais vous parler.

J'affirme que je suis contre le geste de David Carter. Il faut remarquer que s'il n'avait pas posé ce geste, il n'y aurait pas eu de drame. De toute façon, pourquoi n'avons-nous pas le droit de parler les deux langues officielles en Chambre. Cette histoire est tellement ridicule que les autres provinces rient de l'Alberta. Quelques jours après le 7 avril le Parti Conservateur forma un comité pour discuter de cet événement. Ils formèrent une motion disant que les groupes ethniques (incluant les francophones) n'ont le droit de parler une autre langue que l'anglais à l'assemblée législative seulement pendant la période de questions! Aussi doivent-ils prévenir l'orateur deux heures avant et ils n'ont le droit de poser qu'une question. Voilà qui est complètement injuste. Nous ne pouvons pas appeler celà un droit.

Malgré tout, les conservateurs ont trouvé des raisons pour ne pas permettre à Léo Piquette de parler français. Premièrement, ils disent qu'il n'avait pas besoin de parler français. Aussi, ils trouvent que les systèmes d'interprétation coûtent trop chers. Ils doivent donc faire une loi pour les autres langues que l'anglais. Je trouve que ces raisons n'ont aucun sens.

Léo Piquette a eu le courage de commencer la lutte pour les droits des francophones en Chambre. Mais il faudra encore se battre longtemps et surtout ne pas se décourager. Un jour peut-être aurons-nous le droit de parler français en Chambre?...

Patrick Grondin
7e année
École Maurice Lavallée
Professeur M. Pierre Eddie

J'ai trouvé mon excursion à la Législature très intéressante et éducative. Plusieurs protestataires avaient des affiches comme: **TU N'AS PAS A FAIRE DES EXCUSES LÉO** ou **LES PREMIERS ARRIVÉS LES DERNIERS SERVIS** et **M. CARTER DEVRAIT S'EXCUSER.** J'ai trouvé qu'ils avaient tout à fait raison. En Alberta il y a deux langues officielles le français et l'anglais et les français sont ignorés par les anglophones. Si j'avais le choix de retourner j'irais surement car je suis une **canadienne française.**

Souvent on avait a crier des choses comme: **En français s'il vous plait!; Léo, Léo, Léo!** J'ai trouvé que ça bien valu la peine!

Ce jour là j'ai eu dans mon coeur un vivant sentiment d'être fière de parler français. Plus jamais les adultes auront a me rappeler de parler cette belle langue!

Natalie Magnan
5e année
École Maurice Lavallée
Professeur Mme Louise Amyotte

"euréka, j'ai trouvé!"

CHANSONS

Nommez:
1. La chanteuse québécoise qui fit du "back up" pour les Rolling Stones.
2. L'interprète de Mellow Yellow.
3. La cantatrice québécoise connue sous le nom d'Albani.
4. La vedette québécoise du rock dont Mouffe était la collaboratrice.
5. Le chanteur rock qui donna à son fils le nom de Zowie.

POLITIQUE INTERNATIONALE

1. Quels sont les trois leaders mondiaux qui se sont réunis à la conférence de Yalta?
2. Quel pays l'URSS a-t-elle envahi en 1968?
3. Ce dictateur nicaraguayen fut renversé par les guérilleros en 1979. Vous rappelez-vous son nom?
4. Electricien en chômage, il rallia les travailleurs polonais sous la bannière de la Solidarité. De qui s'agit-il?
5. Quel fut le troisième pays à posséder la bombe atomique?

TEMPS ANCIENS

1. Deux grands événements eurent lieu lors de la construction de la tour de Babel. Lesquels?
2. Combien d'années Noé employa-t-il à la construction de l'arche?
3. Après avoir incendié la ville de Rome, il rejeta cette action atroce sur les chrétiens et les condamna aux plus horribles supplices. Qui fut ce persécuteur?
4. Que sont les catacombes?
5. Comment appela-t-on cet ordre militaire et religieux fondé en 1119, et dont les membres se distinguèrent particulièrement en Palestine?

RÉPONSES

CHANSONS
1. Nanette Workman.
2. Donovan.
3. Emma Lajeunesse.
4. Robert Charlebois.
5. David Bowie.

POLITIQUE INTERNATIONALE
1. Joseph Staline, Franklin Roosevelt et Winston Churchill.
2. La Tchécoslovaquie.
3. Anastasio Somoza.
4. Lech Walesa.
5. La Grande-Bretagne

TEMPS ANCIENS
1. La confusion des langues et la dispersion des hommes.
2. 120 ans.
3. Néron.
4. Des souterrains creusés dans le roc, et dans lesquels les premiers Chrétiens ensevelissaient les martyrs et où ils se réunissaient, au temps des persécutions, pour la célébration des saints Mystères.
5. L'Ordre des Templiers.

• Collectionneurs de macarons

Le Club Interprovincial 2001 vous ouvre de nouveaux horizons

HUDSON (Qc)-Le Club Interprovincial 2001, organisme sans but lucratif, fondé en 1985 par un ex-fonctionnaire fédéral, brise ses propres records. Plus de 3 000 personnes ont décidé de devenir membre de ce club sélect et unique en Amérique du Nord. Fondé uniquement pour favoriser l'échange et la communication entre les collectionneurs de macarons, le Club Inter 2001 est maintenant connu dans les dix provinces canadiennes.

En effet, grâce aux medias francophones à travers le Canada, les membres s'inscrivent de Terre—neuve au Yukon. Le Club est aussi un créateur de centaines de macarons très particuliers. Les créations 86-87 incluaient des sujets tels que: religion, sports, slogans, signes du zodiaque, humour, reproductions de macarons fabriqués entre 1850 et 1925, sans oublier les créations du président (plus de 200), peintes à la main, de type artisanal et même du «glow-in-the-dark». Les membres ont même droit de communiquer entre eux depuis 1986.

Le tirage du bas de Noël en intrigue plusieurs. Un bas rempli de macarons est envoyé au membre gagnant en décembre de chaque année. C'est Noël douze mois par année au Club Inter 2001.

Le Club a son propre journal, l'INFO 2001, petit mensuel très intéressant pour les collectionneurs de macarons. Chaque nouveau membre reçoit un certificat deux tons, lettré et signé par le président, prêt pour l'encadrement.

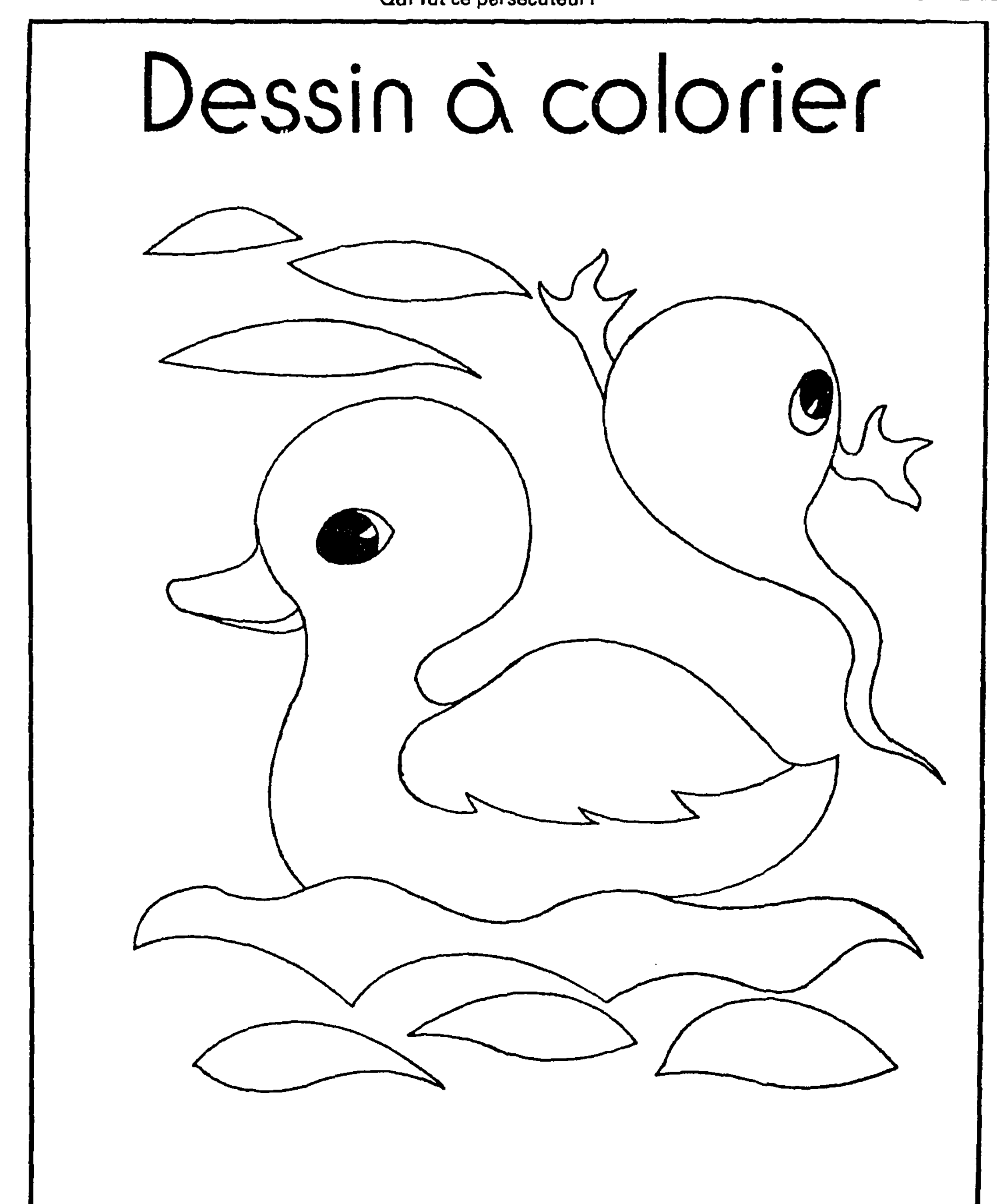
Du nouveau à chaque mois...l'objectif numéro 1.

La dernière bonne nouvelle du Club Inter 2001: la porte est ouverte pour les collectionneurs anglophones à travers le pays depuis le 1er janvier dernier et tout est maintenant bilingue, incluant le petit mensuel.

Pour devenir membre, vous n'avez quà faire parvenir une enveloppe adressée à votre nom et affranchie d'un timbre à l'adresse suivante:

Club Inter 2001
2791 boul. Harwood
C.P.164
Hudson, Qc
J0P 1H0

Dessin à colorier



Écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté.

Bloc-Notes

Le Bloc-notes est une chronique à la disposition de tout organisme voulant annoncer un événement sans but lucratif (sans frais d'admission) ex.: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est GRATUIT.
L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est le jeudi à 16h. Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'ACFA qui se fera un plaisir de vous aider.

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec.-trés.; C.P. 278, St-Paul (Alberta) T0A 3A0. Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645-4449 ou le 645-3651 et demandez M. Van Brabant.

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

BRUNCH communautaire chaque 2e dimanche de chaque mois.

RIVIÈRE-LA-PAIX

CENTRE Culturel francophone de Tangent - Ouverture de la Bibliothèque publique, tous les vendredis de 2h à 5h et tous les dimanches de 11h30 à 12h30. Une cotisation annuelle vous permettra d'emporter pour 2 semaines tous les livres que vous désirez. Venez feuilleter et choisir parmis les titres tout en prenant un café. Bienvenue à tous!



EDMONTON

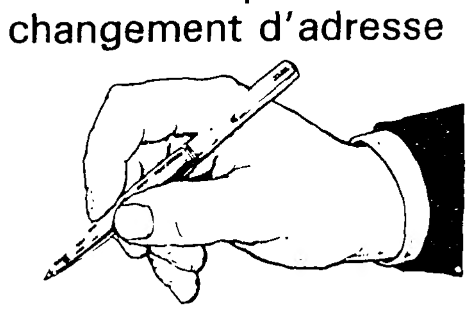
GARDIENNE demandée à temps partiel à domicile, près du West Edmonton Mall pour bambin de 11 mois. Références et reçus demandés. Contactez Karen au 481-4183.

15/01

Vous déménagez...



Faites-nous parvenir votre changement d'adresse



10008, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

Ancienne adresse	**Nouvelle adresse**
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
Ville: Province:	Ville: Province:
Code postal:	Code postal:
	à compter du:

Salmonelle...

(Suite de la page 14...)

au réfrigérateur plus de 72 heures avant de le faire cuire.

Quant à la volaille surgelée, on doit la dégeler au réfrigérateur, en laissant s'égoutter les liquides. La volaille doit être très bien cuite, et les restes réfrigérés sans délai.

Il ne faut jamais laisser de farce dans la volaille. Les comptoirs, les planches à découper et les ustensiles doivent être lavés à l'eau chaude savonneuse et les bouchers. Enfin, il importe de se laver les mains avec soin avant de manier la volaille et de se les laver de nouveau quand on a terminé.

«La chose la plus importante que les consommateurs doivent savoir, ajoute M. Moir, c'est que c'est que même si le morceau de viande qu'ils achètent contient des salmonelles, celles-ci ne leur causeront aucun tort à condition que, à la maison, la viande soit manipulée et cuite comme il convient. En effet, la cuisson détruit toutes les salmonelles».

On s'efforce aussi, notamment, de lutter contre les salmonelles en empêchant la prolifération des bactéries dans les aliments du bétail. À l'avenir, les activités de contrôle comprendront peut-être l'identification des troupeaux de volaille infectés par les salmonelles en vue d'obtenir un jour un cheptel avicole exempt de cette affection.

Dans l'immédiat, l'examen du programme d'Agriculture Canada visant la lutte contre les salmonelles va inciter les producteurs et les abattoirs, ainsi que les inspecteurs et le personnel de recherche du Ministère, à intensifier leurs efforts pour offrir aux consommateurs canadiens des aliments nutritifs et sains.



National Defence | Défense nationale

AVIS AU PUBLIC

CHAMPS DE TIR DU CAMP WAINWRIGHT

Des exercices de tir auront lieu de jour et de nuit aux champs de tir du camp Wainwright, dans la province de l'Alberta, jusqu'à nouvel ordre.

Les champs de tir sont une propriété administrée par le MDN, sise au sud de la ville de Wainwright, entre les routes principales n° 13 et n° 14, et intersectée par la route n° 41, dans les cantons 42 et 45, rangs 5 à 9, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province de l'Alberta. Au besoin, il est possible d'obtenir une description détaillée de la propriété de Wainwright en s'adressant au chef du génie construction du Détachement des Forces canadiennes de Wainwright (Alberta).

MUNITIONS ET OBJETS EXPLOSIFS PERDUS

Les bombes, grenades, obus et autres objets explosifs semblables sont dangereux. Il ne faut pas en ramasser ni en garder comme souvenirs. Si vous trouvez ou si vous avez en votre possession tout objet que vous croyez être un explosif, veuillez le signaler à la police locale; on veillera alors à son enlèvement.

Il est formellement interdit de pénétrer dans ce secteur sans autorisation.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

Ottawa, Canada
17630-77



Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES portant sur les projets énumérés ci-dessous, adressées au Chef, Politique et administration des contrats,Travaux publics Canada, Pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta)T5K 2J8, téléphone: (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 14h (H.N.R.), à la date limite indiquée dans les documents de soumission. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise des bureaux ministériels énumérés sur versement du dépôt exigé.

PROJET

No 621428 - Gendarmerie Royale du Canada
Edmonton, Alberta
Quartier général de la GRC, division K
C.P.I.C. — Rénovations du mécanisme de commutation

Date de fermeture: le 4 février 1988

Dépôt: $50

Les documents de soumission sont disponibles aux endroits suivants: Pièce 200, 2ème étage, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta); pièce 632, édifice Harry Hays, 220, 4e avenue S.E., Calgary (Alberta); et peuvent être consultés auprès des bureaux de l'Association de la construction situés à Edmonton et Calgary (Alberta)

DÉPÔT DE SOUMISSIONS: Les sous-traitants dans les domaines de l'électricité et de la mécanique doivent présenter leurs soumissions par l'intermédiaire de l'Alberta Bid Depository, situé au bureau de l'Associaiton de la construction, pas plus tard que le mardi, 2 février 1988 à 14h, conformément aux règles normatives concernant les pratiques des bureaux de dépôt de soumission «pour les projets de construction d'immeubles du gouvernement fédéral», en date du 7 août 1981.

DIRECTIVES

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada et sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra la date d'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES portant sur les projets énumérés ci-dessous, adressées au Chef, Politique et administration des contrats,Travaux publics Canada, Pièce 200, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta)T5K 2J8, téléphone: (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 14h (H.N.R.), à la date limite indiquée dans les documents de soumission. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise des bureaux ministériels énumérés sur versement du dépôt exigé.

PROJET

No 621206 - Service correctionnel du Canada
Drumheller, Alberta
Institution Drumheller
Réparation de toit

Date de fermeture: le 26 janvier 1988

Dépôt: $50

Les documents de soumission sont disponibles aux endroits suivants: Pièce 200, 2ème étage, 9925, 109e rue, Edmonton (Alberta); pièce 632, édifice Harry Hays, 220, 4e avenue S.E., Calgary (Alberta); et peuvent être consultés auprès des bureaux de l'Association de la construction situés à Red Deer et Calgary (Alberta)

Tous les soumissionnaires sont invités à une rencontre qui aura lieu le 12 janvier 1988, à 10h à l'Institution Drumheller, Bureau de chantier de T.P.C.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada et sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra la date d'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Transport Canada | Transports Canada
Airports Authority Group | Groupe de gestion des aéroports

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les projets ou services ci-dessous adressées au **Surintendant régional, service du matériel et contrats, Région de l'Ouest, Transports Canada, pièce 5-157, 9820, 107e rue, Edmonton (Alberta) T5K 1G3** et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date limite spécifiée. Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau ci-dessus mentionné, téléphone 420-3932 ou télex: 037-2469.

N° de DOSSIER: SP4098

PROJET: Enlever et remplacer les bouilloires à la tour de contrôle aérien, aéroport de Villeneuve, Villeneuve (Alberta).

VISITE DES LIEUX: Tous les soumissionnaires intéressés doivent visiter les lieux, le 14 janvier 1988 à la tour de contrôle aérien à l'aéroport de Villeneuve, Villeneuve (Alberta).

Date limite: le 2 février 1988 **Dépôt:** aucun

Informations techniques: Ray Proulx, gérant de l'aéroport, téléphone: 458-4841.

Informations pour l'offre: D. Huckin, Officier des contrats, téléphone (403) 420-3933

Les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton.

DIRECTIVES

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE offre doit être soumise sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée du dépôt de sécurité spécifié dans les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans les enveloppes fournies.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h30 et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Nécrologie

Le Frère Paul Bédard, o.m.i.

EDMONTON-Le Frère Paul Bédard, Oblat de Marie-Immaculée, est décédé à Edmonton le 7 janvier dernier à l'âge de 83 ans.

Né à Montréal, le 31 décembre 1904, le Frère Bédard était entré chez les Oblats à Ville LaSalle, en 1928, et il s'était rendu, dès l'année suivante à St-Augustin, à la Rivière-la-Paix, pour y faire son noviciat.

Le Frère Bédard devait par la suite passer toute sa vie dans cette région, sauf un séjour qu'il fit au Québec de 1981 à 1984. C'est à la mission de Fort Vermillon qu'il a passé le plus de temps, soit une trentaine d'années; mais à partir de 1965, il a servi aussi à la mission de Grouard, à celle de Meander River, puis à Girouxville et à Falher.

Ceux qui ont connu le Frère Bédard se souviendront notamment de son dévouement, son ardeur au travail, sa bonne humeur constante, son commerce agréable et sa finesse.

Lors de la veillée de prières qui a eu lieu vendredi soir en l'église St-Joachim d'Edmonton, le Père Jacques Johnson a rappelé ces qualités du Frère Bédard qui en feront un compagnon fort regretté pour ses confrères oblats.

Le lendemain, c'est le Provincial, le Père Félix Vallée, qui a présidé aux funérailles qui ont eu lieu à St-Joachim. Une autre cérémonie de funérailles a eu lieu à Girouxville lundi dernier, le 11 janvier sous la présidence de l'archevêque de Grouard-McLennan, Mgr Henri Légaré, o.m.i.

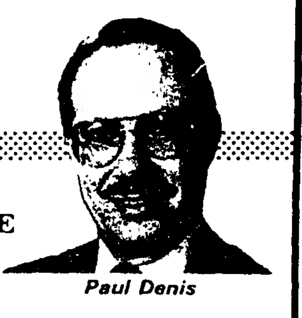
C'est à ce même endroit, au cimetière des oblats, qu'a été inhumé le Frère Bédard.

Le Franco offre aux Oblats de la province de Grandin ses plus sincères condoléances à l'occasion de la perte de ce valeureux Oblat.



Votre argent, vos investissements

LA PLANIFICATION FINANCIERE



Paul Denis

Au décès du conjoint, que faire?

Le décès d'une personne entraîne pour son conjoint toute une série de problèmes, dont celui non négligeable d'avoir à assumer seul la gestion des ressources financières de la famille.

La plus urgente tâche du conjoint survivant consiste à rassembler tous les documents relatifs à la situation financière de la famille, ce qui peut donner lieu à une recherche frénétique si on n'a pas pris soin de tenir des dossiers complets et de les conserver dans un endroit approprié. Voici quelques points auxquels tout couple devrait prêter attention:

TESTAMENTS - L'époux et l'épouse devraient avoir son testament, mis à jour périodiquement. Une copie de chaque testament devrait être en la possession des exécuteurs concernés, une autre copie devrait être conservée par le notaire de la famille.

ASSURANCE-VIE - Les contrats d'assurance-vie et invalidité devraient être conservés à la maison afin que l'on puisse facilement s'y reporter. Toutefois, pour se protéger en cas de cambriolage ou d'incendie, une description complète de chaque police devrait être conservée dans un coffret de sûreté, ce qui facilitera, le cas échéant, l'obtention d'une copie de remplacement auprès de la compagnie d'assurance.

COMPTE-BANCAIRE L'essentiel c'est de s'assurer que le conjoint survivant puisse avoir accès au compte bancaire en commun ou à défaut de cela, tenir son propre compte afin d'avoir immédiatement accès à des fonds.

ASSURANCE I.A.R.D. - La police d'assurance incendies, accidents, risques divers, souscrite par la famille devrait être conservée dans un coffret de sûreté et une copie devrait être gardée à la maison. Par ailleurs, les deux conjoints devraient bien en connaître les dispositions et procéder au réajustement de la couverture lorsque des changements surviennent dans la situation de la famille.

COFFRET DE SÛRETÉ - Il est recommandé de conserver l'original ou une copie de tout document important, tels que testament, police d'assurance, certificat de placement et obligations, dans un coffret de sûreté. Il ne faut cependant pas oublier que le coffret de sûreté est scellé au décès d'une personne, généralement jusqu'à ce que son testament soit homologué. Toutefois, le testament et les contrats d'assurance peuvent en être retirés sous surveillance.

(Paul Denis est conseiller au Groupe Investors Inc. Pour plus d'informations, composez le 468-1658 ou 466-8587.)

La L.I.C. terminera sa saison le 19 mars

Le 8 janvier 1988: Match des étoiles

Le 15 janvier: Société de Théâtre de Calgary
rencontre
Voix des Rocheuses

Le 22 janvier: A.C.F.A. régionale de Calgary
rencontre
Société de l'école Ste-Anne

Le 29 janvier: Voix des Rocheuses
rencontre
Société de l'école Ste-Anne

Le 5 février : Société de Théâtre de Calgary
rencontre
A.C.F.A. régionale de Calgary

Le 12 février: Voix des Rocheuses
rencontre
A.C.F.A. régionale de Calgary

Le 20 février: Match des Étoiles provinciales à Calgary.
Les Meilleures de la province se rencontreront dans un match amical.

Le 26 février: Société de Théâtre de Calgary
rencontre
Société de l'école Ste-Anne

Le 4 mars: Les semi-finales

Le 11 mars: Les semi-finales

Le 18 mars: La grande finale pour l'obtention de la Coupe Radio-Canada.

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES




LE FRANCO
Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta
Les plaisirs de l'hiver en Alberta